



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**DIRECTION DEMOGRAPHIE ET CONDITIONS
DE VIE DES MENAGES**

**Rapport de l'évaluation de l'enregistrement des
faits d'état civil dans les villes de Conakry, Labé,
Kankan et N'zérékoré.**

Financement UNFPA

Décembre 2014

Avant-propos

La présente étude a été initiée par l'Institut National de la Statistique dans le but de contribuer à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil en Guinée. Elle fait une analyse critique des déclarations des naissances, des mariages et des décès qui ont été faites dans la Ville de Conakry et dans les Communes urbaines de Labé, Kankan et N'Zérékoré en 2012 et 2013. Elle a permis également d'estimer le taux de couverture de l'enregistrement des phénomènes observés (naissances et décès) dans les zones ciblées.

L'étude a abouti à des résultats pertinents qui pourront permettre au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à travers la Direction Nationale de l'Etat civil et aux partenaires au développement qui s'investissent dans ce domaine, de prendre les meilleures dispositions pour remédier aux insuffisances constatées dans l'enregistrement des déclarations des naissances, des mariages et des décès. Car c'est à ce prix que les données de l'état civil pourront avoir une valeur statistique significative.

La Direction Générale de l'Institut National de la Statistique remercie la Direction Nationale de l'Etat civil pour sa collaboration étroite dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de cette étude. Elle exprime sa profonde reconnaissance à l'UNFPA pour sa contribution à la promotion des activités statistiques dans notre pays en général et pour le financement de ce projet en particulier. Enfin que tous les cadres des Directions Préfectorales et Communales du Plan et de la Statistique et des Services de l'Etat civil qui ont participé à la réalisation de cette étude soient vivement remerciés.


Aboubacar KABA
Directeur Général de l'INS



TABLE DES MATIERES

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA GUINEE	8
Chapitre 1 : Contexte, Objectifs et Méthodologie de l'étude.....	9
1.1 Contexte	9
1.2 Objectifs.....	10
1.3 Méthodologie de l'étude.....	10
1.3.1 Activités préparatoires.....	10
1.3.2 Traitement et analyse des données.....	11
1.3.2.1 Traitement des données.....	11
1.3.2.2 Analyse des données.....	11
1.4 Cadre institutionnel.....	12
1.5 Elaboration des documents techniques.....	12
1.5.1 Manuel de formation des agents de retranscription des données.....	12
1.5.2 Fiche d'exploitation des données	12
1.6 Calendrier de déroulement des activités.....	12
Chapitre 2 : Enregistrement des naissances.....	13
2.1 Evaluation de la qualité des données enregistrées.....	13
2.1.1 Incohérence entre l'année de naissance et l'année de déclaration.....	13
a) Décalage de l'année d'enregistrement par rapport à l'année de naissance	13
b) Non enregistrement de l'année de naissance	14
2.1.2 Incohérence du mois de naissance.....	14
a) Décalage de l'enregistrement du mois de naissance par rapport au mois de naissance.....	15
b) Le non enregistrement du mois de naissance	16
2.1.3 Incohérence du jour de naissance	16
a) Décalage de l'enregistrement du jour de naissance par rapport au jour d'enregistrement.	16
2.1.4 Omission de l'enregistrement du sexe	17
2.1.5 Omission de l'enregistrement du lieu d'accouchement.....	18
2.1.6 Omission de l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant.....	18
2.1.7 Omission de l'enregistrement de l'âge de la mère	19
2.1.8 Omission dans l'enregistrement de l'âge du père	19
2.1.9 Omissions et informations imprécises dans l'enregistrement de la profession de la mère	20
2.1.10 Omission dans l'enregistrement de la profession du père	20
2.2 Analyse des données sur l'enregistrement des naissances.....	21
2.2.1 Caractéristiques socio démographiques des parents	21
A - Caractéristiques individuelles des mères	21
B - Caractéristiques individuelles des pères	24
2.2.2 Caractéristiques individuelles des naissances	26
2.2.3 Taux de couverture de l'enregistrement des naissances.....	29
Chapitre 3 : Enregistrement des mariages	30

3.1	Evaluation des données de l'enregistrement du mariage	30
3.1.1	Age de l'époux en 2012.....	30
3.1.2	Niveau d'instruction de l'époux.....	31
3.1.3	Niveau d'instruction épouse	32
3.1.4	Profession de l'époux.....	32
3.1.5	Profession de l'épouse	33
3.2	Analyse des données sur l'enregistrement des mariages	33
3.2.1	Caractéristiques socio démographiques des époux.....	33
a)	Niveau d'instruction de l'époux.....	33
b)	Age des époux.....	35
c)	Situation d'activité des époux.....	36
3.2.2	Caractéristiques socio démographiques des épouses	37
a)	Niveau d'instruction des épouses.....	37
b)	Age des épouses	38
c)	Situation d'activité des épouses.....	40
3.2.3	Ecart d'âge entre les mariés	41
4.1	Evaluation de la qualité des données de l'enregistrement des décès	42
4.1.1	Enregistrement de l'âge au décès	42
4.1.2	Enregistrement de la situation matrimoniale des personnes décédées.....	43
4.1.3	Enregistrement de la profession des personnes décédées.....	44
4.1.4	Enregistrement du lieu de décès	44
4.2	Analyse des données des déclarations des décès	45
4.2.1	Sexe des décédés.....	45
4.2.2	Age des décédés	45
4.2.3	Profession des décédés.....	46
4.2.4	Lieu de décès	47
4.2.5	Etat matrimonial des décédés.....	48
4.2.6	Age moyen au décès.....	49
4.3	Taux de couverture de l'enregistrement des décès	50
Conclusion et recommandations		53
a)	Concernant les naissances	54
b)	Concernant les mariages	54
c)	Concernant les décès	54
1)	A l'attention de la Direction Nationale de l'état civil.....	55
2)	A l'attention de l'Institut National de la Statistique	55
3)	A l'attention des partenaires au développement	55
ANNEXE 1		56
Documents techniques de l'étude		57
Quelques volets mal remplis		63
Liste des participants à l'étude.....		69
BIBLIOGRAPHIE.....		70

LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

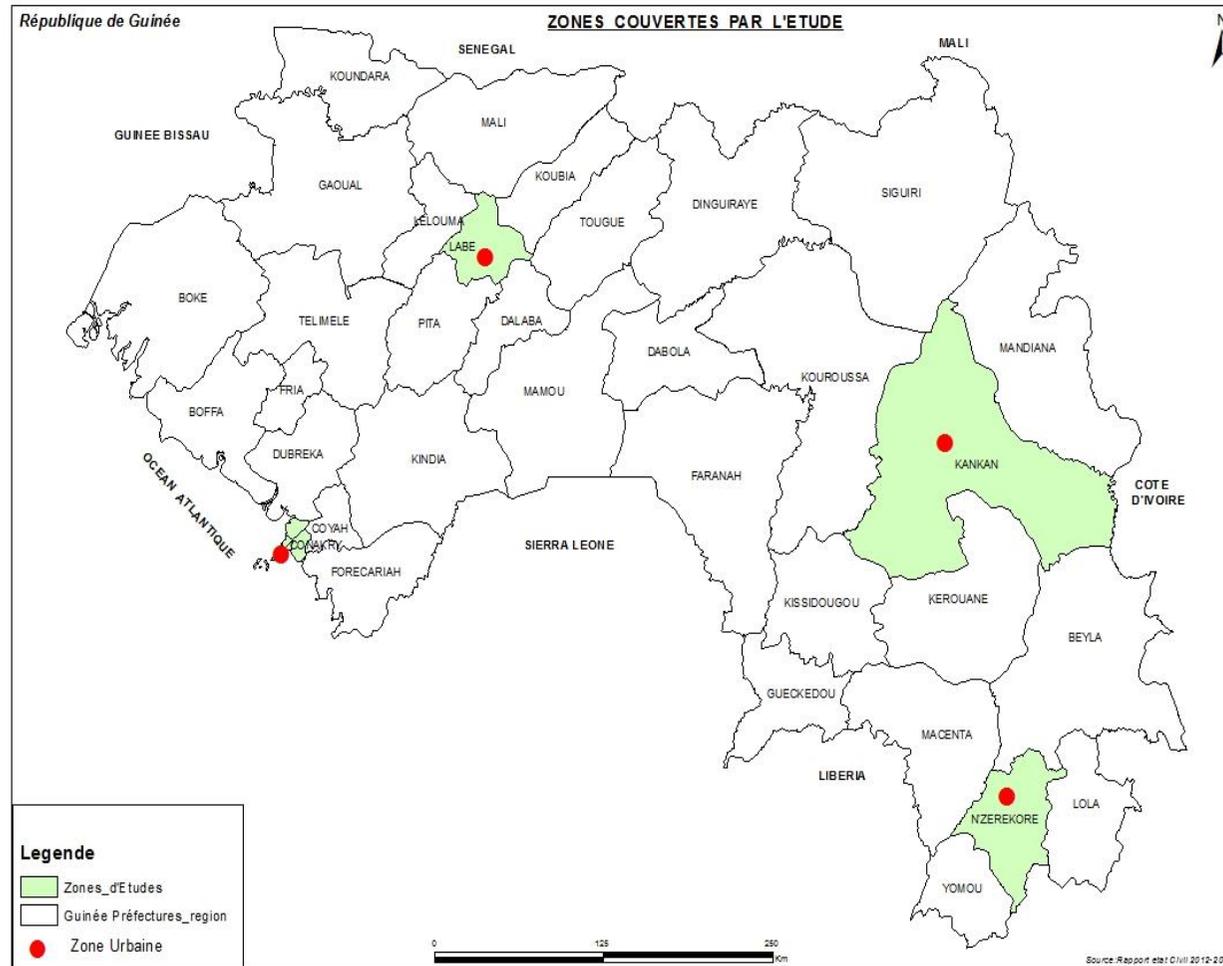
Tableau 1 : Répartition (%) du mauvais enregistrement de l'année de naissance par commune en 2012.	14
Tableau 2 : Répartition (%) de non enregistrement de l'année de naissance par commune selon l'année d'enregistrement.....	14
Tableau 3 : Répartition (%) des enfants par décalage et non enregistrement du mois de naissance par commune selon l'année d'enregistrement	15
Tableau 4 : Absence d'informations sur le mois de naissance de l'enfant en 2013 par Commune	16
Tableau 5 : Répartition du mauvais enregistrement du jour de naissance des enfants nés en 2012 et 2013 par commune	17
Tableau 6 : Absence de l'information sur le sexe de l'enfant en 2012 et 2013 par Commune	17
Tableau 7 : Absence de l'information sur le lieu d'accouchement en 2012 et 2013 par Commune	18
Tableau 8 : Absence de l'information sur le rang de naissance de l'enfant en 2012 et 2013 par Commune	19
Tableau 9 : Absence de l'information sur l'âge de la mère en 2012 et 2013 par Commune ...	19
Tableau 10 : Absence de l'information sur l'âge du père en 2012 et 2013 par Commune.....	20
Tableau 11 : Informations imprécises et absence d'informations sur la profession de la mère en 2012 et 2013 par Commune	20
Tableau 12 : Absence de l'information sur la profession du père en 2012 et 2013 par Commune	21
Tableau 13 : Répartition des effectifs avant et après apurement par année	21
Tableau 14: Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge de la mère par commune de résidence en 2012	22
Tableau 15 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge de la mère par commune de résidence en 2013	22
Tableau 16 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité de la mère par commune de résidence	23
Tableau 17 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité de la mère par commune de résidence	23
Tableau 18 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge du père par commune de résidence.....	24
Tableau 19 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge du père par commune de résidence.....	24
Tableau 20 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité du père par commune de résidence	25
Tableau 21 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité du père par commune de résidence	25
Tableau 22 : Répartition (%) des naissances selon le sexe par commune de résidence des parents	26
Tableau 23 : Répartition (%) des naissances selon la durée de l'enregistrement à l'état civil par commune de résidence des parents	26

Tableau 24 : Répartition (%) des naissances selon la durée d'enregistrement à l'état civil par rang de naissance des enfants.....	27
Tableau 25: Répartition (%) des enfants selon le rang de naissance par sexe	27
Tableau 26 : Répartition (%) des naissances selon le lieu d'accouchement par commune de résidence des parents.....	28
Tableau 27 : Répartition (%) des naissances selon le lieu d'accouchement par durée d'enregistrement à l'état civil.....	28
Tableau 28 : Taux de couverture de l'enregistrement des naissances par commune de résidence en 2012.	29
Tableau 29 : Taux de couverture de l'enregistrement des naissances par commune de résidence en 2013.	29
Tableau 3.1a : Absence d'informations sur l'âge de l'époux en 2012 et 2013 par Commune	30
Tableau 3.1b : Absence d'informations sur l'âge de l'épouse en 2012 et 2013 par Commune	31
Tableau 3.2a : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'époux en 2012 et 2013 par Commune	31
Tableau 3.2b : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'épouse en 2012 et 2013 par Commune	32
Tableau 3a. : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux par Commune...	32
Tableau 3b. : Enregistrement des informations sur la profession de l'épouse par Commune .	33
Tableau 4a : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence	34
Tableau 4b : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence	34
Tableau 5.a : Répartition des époux selon groupe d'âge par commune de résidence.....	35
Tableau 5.b : Répartition des époux selon groupe d'âge par commune de résidence.....	35
Tableau 6a : Répartition des époux selon la situation d'activité par commune de résidence ..	36
Tableau 6b : Répartition des époux selon la situation d'activité par commune de résidence ..	36
Tableau 7a : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2012	37
Tableau 7b : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2013	38
Tableau 8a : Répartition des épouses selon les groupes d'âge par commune de résidence (2012)	38
Tableau 8b : Répartition des épouses selon les groupes d'âge par commune de résidence (2013)	39
Graphique 1 : Répartition des épouses selon le groupe d'âge en 2013	39
Tableau 9a : Répartition des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence	40
Tableau 9b : Répartition des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence	40
Tableau 10a : Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence (2012) .	41
Tableau 10b : Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence (2013) .	41
Tableau 4.1- Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels l'âge au décès n'est pas déclaré en 2012 et 2013	43
Tableau 4.2 : Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la situation matrimoniale n'est pas enregistrée en 2012 et 2013.....	43

Tableau 4.3 Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la profession n'est pas enregistrée en 2012 et 2013	44
Tableau 4.4- Répartition (%) par commune décès déclarés pour lesquels le lieu de décès n'est pas enregistré en 2012 et 2013	44
Tableau 4.5- Proportion des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2012 et 2013	45
Tableau 4.6. a- Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2012	45
Tableau 4.6.b- Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2013	46
Tableau 4.7.a Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2012	46
Tableau 4.7.b : Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2013	47
Tableau 4.8 : Répartition (%) des personnes décédées selon le lieu de décès par commune de résidence en 2012 et 2013	47
Tableau 4.9. a- Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune de résidence en 2012	48
Tableau 4.9 b- Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune de résidence en 2013	48
Graphique 4.2- Répartition des décès déclarés en 2012 et en 2013 selon la situation matrimoniale.....	49
Tableau 4.10 Age moyen au décès selon le sexe en 2012 et 2013 par commune.....	49
Graphique 4.3- Age moyen au décès en 2012 et 2013 par Commune	50
Tableau 4.11 a : Taux de couverture des décès par commune en 2012	51
Tableau 4.11 b : Taux de couverture des décès par commune en 2013	51

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA GUINEE

(Zones couvertes par l'étude)



Chapitre 1 : Contexte, Objectifs et Méthodologie de l'étude

1.1 Contexte

Les faits d'état civil traduisent les événements marquants la vie d'un individu, à savoir : la naissance, le mariage, le divorce et le décès. Mais, en plus de permettre à l'individu de disposer de pièces officielles conformément à la loi, l'état civil favorise un suivi de l'évolution des indicateurs démographiques.

En effet, la majeure partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) repose sur la disponibilité des données fiables sur la fécondité, la mortalité et les causes de décès qui proviennent essentiellement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

L'existence d'un système d'état civil fiable présente donc un double intérêt pour tout Etat moderne. Au niveau statistique, les données issues des registres d'état civil peuvent permettre aux statisticiens et aux démographes de disposer d'arguments valables justifiant des propositions de réformes nationales ou locales en matière de politique de population et de développement. Un enregistrement efficace fournissant des informations détaillées sur la croissance démographique à chaque niveau administratif (local et/ou national) permet d'apprécier non seulement les tendances générales de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité, mais aussi de les différencier selon les groupes de population et les niveaux administratifs¹.

Les recensements et les enquêtes démographiques sont des opérations ponctuelles dont l'exploitation et l'analyse prennent relativement du temps de telle sorte que les résultats sont parfois dépassés au moment de la publication. Pour ces raisons, le caractère irremplaçable de l'état civil, en tant que meilleure source permettant d'obtenir de façon continue des données fiables sur le mouvement naturel de la population apparaît indéniable².

En plus de cet intérêt essentiellement scientifique et programmatique, le système d'état civil est un élément central d'intégration dans la société car, l'enregistrement de la naissance confère aux individus une existence légale. De ce fait, l'enregistrement des naissances est un droit reconnu par la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CDE) de 1989, la Convention la plus ratifiée des Nations Unies (par 192 pays). Elle précise dans son article 7 que *«l'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a dès celle-ci, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité (...) ainsi que le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux (...)»*. D'un point de vue légal, les enfants non enregistrés sont des *«enfants invisibles»* (UNICEF, 2002) devenant de ce fait vulnérables, dès leur plus jeune âge. Sans extrait d'acte de naissance, les enfants se voient privés de certains de leurs droits fondamentaux, notamment ceux relatifs à l'éducation et à la santé.

En Guinée, comme dans la plus part des pays africains, le système d'enregistrement des faits d'état civil n'est pas utilisé comme source des statistiques de fécondité et de mortalité à cause de la faiblesse de la couverture de l'enregistrement des naissances et

¹ BI NUB/PNUD Journée de réflexion et de sensibilisation des administrateurs communaux à la gestion, à la redynamisation et à la réorganisation des services et documents d'état civil, Bujumbura, 5 novembre 2009

² Principes et recommandations pour un système de statistique de l'état civil, 2^{ème} révision, New York, 2003

des décès. En effet, l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2012) a montré qu'en 2012 c'est un peu plus d'un enfant sur deux qui est enregistré à l'état civil. Ce taux d'enregistrement des naissances au niveau national cache de très grandes disparités entre les milieux urbain et rural, les régions, les préfectures et les communes. Concernant les décès, on ne dispose pas d'une estimation fiable de son enregistrement, mais tout laisse croire que c'est l'évènement le moins déclaré à l'état civil. Le système d'enregistrement des faits d'état civil ne permet pas ainsi de calculer les taux vitaux les plus importants tels que l'espérance de vie à la naissance, les taux de mortalité maternelle et infantile. Ce sont les enquêtes ménages et les recensements de la population qui sont mis à profit pour combler cette lacune. Évidemment ces mesures palliatives ne peuvent pas remplacer les statistiques issues de l'état civil.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement et certains partenaires au développement dont entre autres l'UNICEF, l'UNFPA, Plan Guinée et TOSTAN s'investissent depuis quelques années dans l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil en Guinée. C'est dans cette dynamique que l'Institut National de la Statistique a entrepris la réalisation de la présente étude pilote dans les villes de Conakry, Labé, Kankan et Nzérékoré.

1.2 Objectifs

L'étude a pour objectif principal de faire une évaluation de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les cinq Communes de Conakry et dans les trois villes ciblées à l'intérieur du pays en vue de contribuer à l'amélioration du système de l'état civil guinéen. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Contrôler le remplissage des différents volets d'état civil en vue de ressortir les faiblesses de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages ;
- Calculer le taux d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les villes ciblées ;
- Produire un rapport analytique de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages assorti de recommandations qui pourraient servir de référence pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état.

1.3 Méthodologie de l'étude

L'étude est réalisée à partir des informations recueillies lors des déclarations des naissances, des mariages et des décès faites en 2012 et 2013 et consignées dans les registres d'état civil des deux années. Elle a été exécutée en différentes étapes successives comme suit :

1.3.1 Activités préparatoires

Cette première étape a consisté à l'exécution des activités préparatoires suivantes :

- 1) ***Contrôle des déclarations enregistrées pour chaque évènement par année.*** Il s'agissait de vérifier que tous les registres de déclaration des faits d'état civil remplis au cours de chaque année sont disponibles d'une part et d'autre part que les volets de toutes les déclarations qui ont été faites au cours des deux années concernées existent dans les registres ;
- 2) ***Contrôle de la complétude des informations recueillies sur les volets remplis pour chaque évènement.*** Ce contrôle avait pour but de vérifier si

toutes les informations à fournir lors de la déclaration de chaque évènement ont été recueillies effectivement ;

- 3) **Contrôle de la cohérence des informations recueillies sur les volets d'état civil.** Il s'agissait ici de mettre en relation certaines informations recueillies pour vérifier leur cohérence (âge, sexe, profession,...) ;
- 4) **Retranscription des informations recueillies sur les volets d'état civil sur des fiches d'exploitation.** Cette activité consistait à reporter sur des fiches dites « Fiche d'exploitation » conçue à cet effet, les informations clés de chaque évènement qui doivent faire l'objet d'analyse dans le cadre de l'étude.

L'ensemble de ces travaux a été exécuté pendant deux mois au niveau des bureaux de l'état civil des quatre villes retenues pour l'étude. Le personnel qui a exécuté les travaux a été recruté parmi les cadres des Bureaux de l'état civil et des Directions du Plan et de la Statistique. Il était composé de 28 agents et 8 chefs d'équipes répartis en 8 équipes. Chaque équipe était constituée de 4 agents et un chef d'équipe. Une équipe a été constituée dans chacune des 3 villes de l'intérieur (Labé, Kankan et Nzérékoré). Les 5 autres équipes ont travaillé à Conakry à raison d'une équipe par Commune. Tous les agents et chefs d'équipes ont été formés à l'exécution des tâches à réaliser par la Coordonnatrice du projet et son adjoint.

1.3.2 Traitement et analyse des données

Le traitement et l'analyse des données recueillies sur les fiches d'exploitation ont constitué la deuxième étape des travaux de l'étude. Ces travaux ont été réalisés par des cadres de l'INS à Conakry.

1.3.2.1 Traitement des données

Le traitement des données comprend les activités suivantes :

- la codification des variables non numériques qui figurent sur les fiches de retranscription ;
- la saisie des données ;
- la correction des erreurs et la tabulation des données.

Ces activités ont été réalisées par 8 agents codificateurs et 5 agents de saisie sous la supervision d'un ingénieur informaticien.

1.3.2.2 Analyse des données

Les travaux d'analyse des données ont consisté d'une part, à l'évaluation de la qualité des données recueillies, d'autre part, au calcul et à l'interprétation des indicateurs statistiques et à la rédaction du rapport de l'étude. Deux statisticiens-démographes ont pris en charge l'exécution de ces travaux.

Le rapport de l'étude comprend 4 chapitres répartis comme suit :

- Chapitre 1 : Contexte, objectifs et méthodologie
- Chapitre 2 : Enregistrement des naissances
- Chapitre 3 : Enregistrement des mariages
- Chapitre 4 : Enregistrement des décès

Une conclusion fait la synthèse des leçons apprises et formule des recommandations.

1.4 Cadre institutionnel

L'étude est réalisée par l'Institut National de la Statistique à travers la Direction Démographie et Conditions de vie des ménages en collaboration avec la Direction Nationale de l'état civil. La Sous Directrice des Statistiques de l'état civil de l'INSA a assumé le rôle de Coordonnatrice de l'étude. Elle a eu pour adjoint un cadre de la Direction Nationale de l'état civil. Les Directeurs Préfectoraux et Communaux du Plan et de la Statistique ont assuré la supervision des travaux dans leurs circonscriptions administratives respectives.

1.5 Elaboration des documents techniques

Deux types de documents techniques ont été élaborés et utilisés au cours de cette étude : le manuel de formation des agents retranscripteurs des données et la fiche d'exploitation des données. Ces documents ont été élaborés, testés et validés avant leur utilisation.

1.5.1 Manuel de formation des agents de retranscription des données

Ce document a servi à la fois de guide pendant la formation du personnel qui a assuré la retranscription et pendant la retranscription des données. Dans ce document, toutes les tâches de la retranscription des données sont décrites. Les procédures de contrôle des fiches d'état civil pour les naissances, les mariages et les décès enregistrés en 2012 et 2013 ont été définies.

1.5.2 Fiche d'exploitation des données

C'est le document de base de la retranscription des informations consignées dans les registres d'état civil. Après avoir effectué tous les contrôles demandés, les agents ont retranscrit sur les fiches d'exploitation, les informations recueillies lors des déclarations sur les fiches d'état civil concernant chacun des événements étudiés. Une fiche type d'exploitation a été élaborée pour chaque événement (une fiche pour les naissances, une fiche pour les décès et une fiche pour les mariages). Ces fiches d'exploitation ont été élaborées, testées et validées.

1.6 Calendrier de déroulement des activités

L'étude a été réalisée en 6 mois conformément au calendrier ci-dessous.

- Conception de la méthodologie et des documents techniques : Juillet
- Formation des agents retranscripteurs : Juillet
- Vérification et transcription des données : Août-Septembre
- Missions de supervision (2) : Juillet et Septembre
- Traitement informatique des données : Octobre - Novembre
- Analyse des données et rédaction du rapport de l'étude : Décembre.

Chapitre 2 :Enregistrement des naissances

Ce chapitre aborde successivement l'évaluation de la qualité des données recueillies lors des déclarations des naissances, l'analyse des données selon certaines caractéristiques sociodémographiques et le calcul du taux de couverture de l'enregistrement des naissances.

2.1 Evaluation de la qualité des données enregistrées

Il s'agit de mesurer la fiabilité des données enregistrées par les chargés d'état civil au niveau des communes. L'exercice vise à relever non seulement les incohérences entre les informations enregistrées mais aussi les aberrations de certaines informations et les omissions.

Une analyse succincte de la cohérence de l'année de naissance, du mois de naissance ainsi que du jour de naissance par rapport aux périodes de déclaration est effectuée.

2.1.1 Incohérence entre l'année de naissance et l'année de déclaration

L'examen des données sur l'année de naissance des enfants par rapport à l'année de déclaration permet de déceler des incohérences et des décalages importants. Sur cette problématique, l'étude cherche à évaluer le décalage entre l'année d'enregistrement et l'année de naissance des enfants. Deux situations ont été prises en compte:

- les incohérences dans l'enregistrement des naissances et ;
- l'absence d'information sur l'année de naissance.

a) Décalage de l'année d'enregistrement par rapport à l'année de naissance

Les résultats de l'analyse de la qualité des données contenus dans le tableau 1 ci-dessous révèlent qu'un effectif non négligeable d'enfants nés en 2013 (68 naissances) a été enregistré au compte de l'année 2012. Cela pourrait résulter d'un mauvais enregistrement de l'année de naissance de la part des chargés de l'état civil. Ces cas représentent environ 0,4% de l'ensemble des naissances enregistrées en 2012.

Pour les naissances de 2013, les erreurs d'enregistrement de l'année de naissance par rapport à l'année d'enregistrement n'ont pas été observées. Ce qui signifie une amélioration de la qualité de l'enregistrement de l'année de naissance.

En 2012, dans toutes les communes couvertes par l'étude, des décalages de l'année de naissance lors de l'enregistrement ont été observés. Le décalage de l'année de naissance par rapport à l'année d'enregistrement est relativement plus prononcé dans les communes de Kaloum (1,5%) et Matam (0,9%). Dans les communes de Matoto et Nzérékoré, ces proportions restent faibles (0,1%), mais ne sont pas négligeables dans l'appréciation de la qualité des données. En 2013, aucun décalage de l'année de naissance n'a été observé.

Tableau 1 : Répartition (%) du mauvais enregistrement de l'année de naissance par commune en 2012.

Pourcentage de mauvais enregistrement de l'année de naissance						
Commune urbaine	Total naissances enregistrées en 2012	Mauvais enregistrement de l'année de naissance				
		Année de naissance		Total	Erreur d'enregistrement de 2012	Erreur d'enregistrement de 2013
		2013	Non déclarés			
Dixinn	2938	11	3	14	0,5%	11,9%
Kaloum	609	9	0	9	1,5%	7,6%
Matam	1488	11	3	14	0,9%	11,9%
Matoto	5121	8	4	12	0,2%	10,2%
Ratoma	6178	4	21	25	0,4%	21,2%
Kankan	3409	15	7	22	0,6%	18,6%
Labé	2663	7	8	15	0,6%	12,7%
Nzérékoré	3944	3	4	7	0,2%	5,9%
Total	26350	68	50	118	0,4%	100,0%

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

b) Non enregistrement de l'année de naissance

En plus du décalage de l'année d'enregistrement par rapport à l'année de naissance, les résultats de l'analyse de la qualité des données ont dévoilé une autre limite non négligeable dans l'enregistrement des naissances. Il s'agit de l'omission de l'année d'enregistrement sur les bulletins.

Le non enregistrement de l'année de naissance est observé dans des proportions variables dans les différentes communes (Tableau 2). Toute fois, c'est dans les communes de Ratoma et Labé que ces erreurs sont relativement plus importantes en 2012 (0,3% pour chaque commune). En 2013, les proportions les plus élevées de non enregistrement de l'année sont observées à Ratoma et Kankan (0,4% pour chacune d'elles). Globalement, à l'exception de la Commune de Labé (0,0% d'omission en 2013), il n'y a pas eu d'amélioration dans l'enregistrement de l'année de naissance des enfants au cours de la période 2012 - 2013.

Tableau 2 : Répartition (%) de non enregistrement de l'année de naissance par commune selon l'année d'enregistrement

Pourcentage omission d'enregistrement de l'année de naissance par commune						
Commune urbaine	Total naissances enregistrées	2012		2013		
		Année de naissance non déclarée		Total naissances enregistrées	Année de naissance non déclarée	
		Effectif	Pourcentage		Effectif	Pourcentage
Dixinn	2938	3	0,1%	2754	3	0,1%
Kaloum	609	0	0,0%	645	1	0,2%
Matam	1488	3	0,2%	1633	5	0,3%
Matoto	5121	4	0,1%	5320	9	0,2%
Ratoma	6178	21	0,3%	6052	24	0,4%
Kankan	3409	7	0,2%	3992	15	0,4%
Labé	2663	8	0,3%	2627	0	0,0%
Nzérékoré	3944	4	0,1%	3774	4	0,1%
Total	26350	50	0,2%	26797	61	0,2%

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.2 Incohérence du mois de naissance

L'incohérence dans l'enregistrement des naissances entre le mois de déclaration et le mois de naissance a été aussi analysée dans cette étude. En effet, il a été constaté quelque fois que le mois de naissance est antérieur au mois d'enregistrement pour la même année. Par exemple, certaines naissances de mai 2012, ont été enregistrées en février de la même année. Ces erreurs, sont sûrement dues aux chargés de l'état civil au moment de l'enregistrement des naissances.

a) Décalage de l'enregistrement du mois de naissance par rapport au mois de naissance

D'après les données du tableau 3, dans l'ensemble, 1,6% des enregistrements avaient le mois de naissance postérieur au mois d'enregistrement en 2012 contre 1,5% en 2013.

En 2012, les erreurs d'enregistrement du mois de naissance ont été plus prononcées dans les communes de Ratoma (2,7%), Kaloum (2,6%) et Nzérékoré (2,3%) contre 0,3% dans la commune de Matam et 0,7% à Dixinn. Dans les communes de Matoto et Kankan, ce sont respectivement 1,2% et 1,3% des décalages du mois de naissance qui ont été observés.

En 2013, des améliorations ont été observées dans certaines communes quant à la cohérence de l'enregistrement du mois de naissance. Alors que dans certaines communes, la qualité des données enregistrées s'est détériorée. Malgré une légère amélioration, la commune de Ratoma (2,6%) vient en tête dans le décalage d'enregistrement du mois de naissance). La qualité des données s'est significativement détériorée dans les communes de Matoto (2,1%) et Matam (1,4%) en 2013 comparativement à 2012.

Tableau 3 : Répartition (%) des enfants par décalage et non enregistrement du mois de naissance par commune selon l'année d'enregistrement

Répartition de mauvais du mois de naissance des enfants nés en 2012 par commune				Répartition de mauvais du mois de naissance des enfants nés en 2013 par commune		
Commune urbaine	Total naissances enregistrées en 2012			Total naissances enregistrées en 2013		
		Mois de naissance postérieur au mois d'enregistrement	(%)		Mois de naissance postérieur au mois d'enregistrement	(%)
Dixinn	2938	22	0,7	2754	26	0,9
Kaloum	609	16	2,6	645	6	0,9
Matam	1488	5	0,3	1633	23	1,4
Matoto	5121	63	1,2	5320	114	2,1
Ratoma	6178	164	2,7	6052	155	2,6
Kankan	3409	45	1,3	3992	33	0,8
Labé	2663	25	0,9	2627	12	0,5
Nzérékoré	3944	90	2,3	3774	36	1,0
Total	26350	430	1,6	26797	405	1,5

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

b) Le non enregistrement du mois de naissance

Le non enregistrement du mois de naissance a été observé dans la presque totalité des communes. Pour l'année 2013, ce sont 0,3% des enregistrements de naissance qui ont omis le mois de naissance. C'est dans les communes de Ratoma (0,4%) et Kankan (0,4%) que les pourcentages sont plus élevés. Aucune omission de l'enregistrement du mois de naissance n'a été observée dans la commune de Labé en 2013, contre 0,1% dans la commune de Nzérékoré et 0,2% à Kaloum.

Tableau 4 : Absence d'informations sur le mois de naissance de l'enfant en 2013 par Commune

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Commune urbaine	Total naissances enregistrées en 2013	Mois de naissance non enregistré (%)	
		Mois de naissance non enregistré	(%)
Dixinn	2754	9	0,3
Kaloum	645	1	0,2
Matam	1633	5	0,3
Matoto	5320	14	0,3
Ratoma	6052	26	0,4
Kankan	3992	15	0,4
Labé	2627	0	0,0
Nzérékoré	3774	4	0,1
Total	26797	74	0,3

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.3 Incohérence du jour de naissance

a) Décalage de l'enregistrement du jour de naissance par rapport au jour d'enregistrement.

Les informations sur l'enregistrement du jour de naissance des enfants nés en 2012 et en 2013 sont contenues dans le tableau 5 ci-dessous. Il ressort des données que dans l'ensemble, les jours de naissance des enfants sont assez mal collectés. En effet, pour plus de 42% des enregistrements en 2012, et 40,6% en 2013, l'enregistrement du jour de naissance était postérieur au jour d'enregistrement.

En 2012, les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés dans les communes de Dixinn (51,2%), N'Zérékoré (45,2%), Ratoma (44,3%), Matam (43,2%), Kaloum (41,7%) et Matoto (41,2%). En 2013, ce sont les communes de N'Zérékoré et Kaloum (43,6% chacune) et Ratoma et Kankan (41% chacune) qui enregistrent les plus fortes proportions de mauvais enregistrement du jour de naissance des enfants.

Tableau 5 : Répartition du mauvais enregistrement du jour de naissance des enfants nés en 2012 et 2013 par commune

Commune urbaine	2012			2013		
	Total naissance de 2012 et déclarée en 2012	Jour de naissance postérieur au jour d'enregistrement	(%)	Total naissance de 2013 et déclarée en 2013	Jour de naissance postérieur au jour d'enregistrement	(%)
Dixinn	2678	1370	51,2	2572	999	38,8
Kaloum	523	218	41,7	569	248	43,6
Matam	1471	635	43,2	1628	563	34,6
Matoto	4683	1931	41,2	4745	1916	40,4
Ratoma	5463	2420	44,3	5226	2142	41,0
Kankan	3174	1166	36,7	3728	1527	41,0
Labé	2647	913	34,5	2617	1064	40,7
Nzérékoré	3222	1455	45,2	3033	1321	43,6
Total	23861	10108	42,4	24118	9780	40,6

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.4 Omission de l'enregistrement du sexe

Généralement, le sexe des enfants est bien enregistré. En effet, l'analyse des données du tableau 6 montre que le sexe de 0,1% des naissances de 2012 et 0,2% de celles de 2013 n'a pas été enregistré lors des déclarations dans l'ensemble des communes. Ces omissions n'ont pas été observées dans les communes de Kaloum et Labé en 2012 et 2013 et à N'Zérékoré en 2012. En 2012, dans chacune des autres communes, 0,1% des enregistrements ont omis le sexe des enfants. En 2013, les communes de Ratoma (0,3%), Matam, Matoto et N'Zérékoré (0,2% chacune) des enregistrements ont fait le maximum d'omissions du sexe.

Tableau 6 : Absence de l'information sur le sexe de l'enfant en 2012 et 2013 par Commune

Commune	2012			2013		
	Effectif	Non enregistré	(%)	Effectif	Non enregistré	(%)
Dixinn	2929	2	0,1	2768	3	0,1
Kaloum	601	0	0,0	656	0	0,0
Matam	1481	2	0,1	1654	4	0,2
Matoto	5129	3	0,1	5339	10	0,2
Ratoma	6577	5	0,1	5705	17	0,3
Kankan	3246	2	0,1	4010	4	0,1
Labé	2656	1	0,0	2635	1	0,0
N'Zérékoré	4330	1	0,0	3392	6	0,2
Total	26949	16	0,1	26159	45	0,2

2.1.5 Omission de l'enregistrement du lieu d'accouchement

L'évaluation de la qualité de l'enregistrement des naissances à travers le tableau 7 montre que pour 1,3% des naissances enregistrées en 2012 contre 6,1% de celles de 2013, on n'a pas enregistré le lieu d'accouchement. Ce qui signifie que l'omission du lieu d'accouchement dans l'enregistrement des naissances augmente d'une année à l'autre. Cette détérioration est relativement plus prononcée dans certaines communes par rapport à d'autres.

Toutefois ce qui retient l'attention, c'est le pourcentage très élevé (40,7%) des omissions de l'enregistrement du lieu d'accouchement dans la commune de Nzérékoré en 2013. Cette situation est très inquiétante car, elle signifie que les Chargés de l'état civil dans la commune de Nzérékoré accordent peu d'importance à cette information. A l'opposé, quelle que soit l'année, aucune omission d'enregistrement du lieu d'accouchement n'a été observée dans les communes de Kaloum et Labé.

Tableau 7 : Absence de l'information sur le lieu d'accouchement en 2012 et 2013 par Commune

	2012			2013		
	Effectif	Non déclaré	(%)	Effectif	Non déclaré	(%)
Dixinn	2929	19	0,6	2768	13	0,5
Kaloum	601	0	0,0	656	0	0
Matam	1481	5	0,3	1654	10	0,6
Matoto	5129	22	0,4	5339	26	0,5
Ratoma	6577	22	0,3	5705	27	0,5
Kankan	3246	7	0,2	4010	127	3,2
Labé	2656	0	0	2635	1	0
N'Zérékoré	4330	271	6,3	3392	1382	40,7
	26949	346	1,3	26159	1586	6,1

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.6 Omission de l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant

D'après les données du tableau 8, pour 7,7% des naissances déclarées en 2012 et 7,5% de celles déclarées en 2013, les chargés d'état civil n'ont pas fait cas du rang de naissance au moment de l'enregistrement.

C'est dans les communes de Kankan, Matam et Matoto que les omissions de cette information sont plus prononcées. A titre d'illustration, dans la commune de Kankan, pour 16,1% des naissances déclarées en 2012 et 16,2% de celles déclarées en 2013, le rang de naissance n'a pas été enregistré. Dans la commune de Matam, ces pourcentages sont 11,1% et 9,1% respectivement en 2012 et 2013. L'omission d'enregistrer le rang de naissance est moins prononcée dans les communes de Labé, Kaloum et Nzérékoré.

Tableau 8 : Absence de l'information sur le rang de naissance de l'enfant en 2012 et 2013 par Commune

Commune	2012			2013		
	Effectif	Non déclaré	(%)	Effectif	Non déclaré	(%)
Dixinn	2929	145	5,0	2768	179	6,5
Kaloum	601	22	3,7	656	10	1,5
Matam	1481	164	11,1	1654	150	9,1
Matoto	5129	503	9,8	5339	535	10,0
Ratoma	6577	483	7,3	5705	314	5,5
Kankan	3246	524	16,1	4010	651	16,2
Labé	2656	68	2,6	2635	32	1,2
N'Zérékoré	4330	160	3,7	3392	102	3,0
Ensemble	26949	2069	7,7	26159	1973	7,5

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.7 Omission de l'enregistrement de l'âge de la mère

L'âge de la mère est souvent omis lors de l'enregistrement des naissances à l'état civil. Les résultats de cette étude (tableau 9) montrent que globalement, 2,9% des enregistrements de 2012 et 3,5% de ceux de 2013 ont omis l'âge de la mère. Cette omission est plus prononcée dans les communes de Kankan (10,8 en 2012 et 12,3% en 2013). L'information concernant l'âge de la mère, est moins négligée dans les communes de Kaloum (1,7% en 2012 et 0,5% en 2013) et Labé (1,1 en 2012 et 1,0% en 2013).

Tableau 9 : Absence de l'information sur l'âge de la mère en 2012 et 2013 par Commune

Commune	2012			2013		
	Effectif	Non déclaré	(%)	Effectif	Non déclaré	(%)
Dixinn	2929	39	1,3	2768	77	2,8
Kaloum	601	10	1,7	656	3	0,5
Matam	1481	47	3,2	1654	40	2,4
Matoto	5129	89	1,7	5339	100	1,9
Ratoma	6577	147	2,2	5705	87	1,5
Kankan	3247	350	10,8	4010	495	12,3
Labé	2656	30	1,1	2635	27	1,0
N'Zérékoré	4330	83	1,9	3392	86	2,5
Ensemble	26950	795	2,9	26159	915	3,5

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.8 Omission dans l'enregistrement de l'âge du père

L'âge du père attire moins l'attention des chargés de l'état de civil lors de l'enregistrement des informations sur les naissances (voir tableau 10). La négligence est beaucoup accentuée dans les communes de Nzérékoré (28,6% en 2012 et 30,3% en

2013) et Kankan (25,3% en 2012 et 21,1% en 2013). Dans les autres communes, les pourcentages d'omissions observées sont faibles.

Tableau 10 : Absence de l'information sur l'âge du père en 2012 et 2013 par Commune

Commune	2012			2013		
	Effectif	Non déclaré	(%)	Effectif	Non déclaré	(%)
Dixinn	2929	61	2,1	2768	124	4,5
Kaloum	601	1	0,2	656	1	0,2
Matam	1481	37	2,5	1654	29	1,8
Matoto	5129	109	2,1	5339	182	3,4
Ratoma	6577	142	2,2	5705	77	1,3
Kankan	3243	819	25,3	4010	846	21,1
Labé	2656	58	2,2	2635	28	1,1
N'Zérékoré	4330	1238	28,6	3392	1027	30,3
Ensemble	26946	2465	9,1	26159	2314	8,8

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.9 Omissions et informations imprécises dans l'enregistrement de la profession de la mère

L'observation des données du tableau 11 permet de constater de faibles proportions d'omissions et d'informations imprécises sur la profession des mères des enfants qui ont été déclarés dans les communes en 2012 et 2013. Dans l'ensemble ces proportions sont respectivement de 0,9% et 0,1% en 2012 et 1,3% et 0,1% en 2013. On ne note pas une différence significative entre les communes, sauf, la commune de Matam qui enregistre une proportion 2,4% de profession des mères non déclarée en 2013.

Tableau 11 : Informations imprécises et absence d'informations sur la profession de la mère en 2012 et 2013 par Commune

	2012					2013				
	Effectif	Profession imprécise		Profession non déclarée		Effectif	Profession imprécise		Profession non déclarée	
Dixinn	2929	0	0	15	0,5	2768	2	0,1	40	1,4
Kaloum	601	1	0,2	1	0,2	656	1	2	1	0,2
Matam	1481	3	0,2	28	1,9	1654	0	0	40	2,4
Matoto	5129	10	0,2	52	1	5339	7	0,1	79	1,5
Ratoma	6577	4	0,1	65	1	5705	14	0,2	72	1,3
Kankan	3245	2	0,1	25	0,8	4010	2	0	53	1,3
Labé	2656	1	0	22	0,8	2635	1	0	7	0,3
N'Zérékoré	4330	4	1	38	0,9	3392	0	0	38	1,1
Total	26948	25	0,1	246	0,9	26159	27	0,1	330	1,3

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.1.10 Omission dans l'enregistrement de la profession du père

Contrairement aux mères, on a constaté des omissions importantes dans l'enregistrement de la profession des pères des enfants qui ont été déclarés en 2012 et 2013 (Tableau 12). Il ressort de l'examen des données que la non déclaration de la profession du père est plus accentuée en 2013 qu'en 2012 (2,5% contre 1,7% respectivement).

Si en 2012, seule la commune de Kankan se démarquait avec une forte proportion d'omission de la profession des pères (3,3%), en 2013, ce sont quatre communes qui se trouvent dans cette situation. Il s'agit des communes de Dixinn (6,6%), Matam (4,0%), Kankan (2,5 %) et Matoto (2,3%). On a constaté, par ailleurs, une légère amélioration dans l'enregistrement de la profession des pères des enfants dans les communes de Kaloum, Kankan et Labé entre 2012 et 2013. A l'opposé, la situation s'est fortement dégradée dans les Communes de Dixinn (1,1% contre 6,6%) et Matam (1,7% contre 4,0%) entre 2012 et 2013. Elle est restée stable dans la commune de N'Zérékoré.

Tableau 12 : Absence de l'information sur la profession du père en 2012 et 2013 par Commune

	2012			2013		
	Effectif	Non enregistré	(%)	Effectif	Non enregistré	(%)
Dixinn	2929	32	1,1	2768	183	6,6
Kaloum	601	6	1,0	656	4	0,6
Matam	1481	25	1,7	1654	66	4,0
Matoto	5129	74	1,4	5339	123	2,3
Ratoma	6577	112	1,7	5705	110	1,9
Kankan	3227	105	3,3	4010	101	2,5
Labé	2656	35	1,3	2635	18	0,7
N'Zérékoré	4330	68	1,6	3392	53	1,6
Ensemble	26930	457	1,7	26159	658	2,5

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.2 Analyse des données sur l'enregistrement des naissances

Cette partie concerne l'analyse des données sur les naissances. La base de données utilisée est celle obtenue après le nettoyage de toutes les données incohérentes. Ce sont 77% des naissances enregistrées en 2012 et 72% de 2013 qui ont fait l'objet d'analyse (voir le tableau 13 ci-dessous).

Tableau 13 : Répartition des effectifs avant et après apurement par année

Année	Avant l'apurement	Après l'apurement	
	Effectif	Effectif	Proportion
2012	26950	20739	77%
2013	26159	18920	72%
Total	53109	39659	75%

2.2.1 Caractéristiques socio démographiques des parents

Dans cette partie nous allons analyser certaines caractéristiques des mères et des pères des enfants qui ont été enregistrés dans les différentes communes en 2012 et 2013.

A - Caractéristiques individuelles des mères

➤ **Age**

Il ressort des données des tableaux 14 et 15 que quelle que soit l'année, la grande majorité des enfants déclarés sont nés de mères dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. Plus de la moitié de ces femmes ont un âge variant entre 20 et 29 ans. On constate par ailleurs les naissances issues de femmes de moins de 15 ans et celles des femmes de 35 ans ou plus sont proportionnellement faibles. Ce constat est très appréciable car, il est conforme à l'une des recommandations de la santé de la reproduction à savoir : éviter les grossesses précoces et tardives. Le même constat est observé dans toutes les communes pour les deux années.

Tableau 14: Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge de la mère par commune de résidence en 2012

2012									
Age de la mère	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzerekoré	
Moins de 15 ans	0,3	0,2	0,5	0,7	0,7	0,3	0,5	0,2	0,5
15-19 ans	16,9	8,7	16,8	14,7	17,2	19,9	17,7	24,9	17,6
20-24 ans	30,0	24,7	29,2	31,7	30,4	26,9	29,5	26,9	29,6
25-29 ans	25,4	29,2	25,3	25,8	25,4	23,7	23,7	25,0	25,2
30-34 ans	16,1	24,2	16,0	16,5	15,8	14,5	15,5	14,2	15,9
35-39 ans	8,4	9,1	8,5	7,6	7,6	11,0	10,0	6,5	8,2
40-44 ans	2,5	3,7	3,3	2,5	2,3	3,2	2,6	1,8	2,5
45 ans ou plus	0,4	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 15 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge de la mère par commune de résidence en 2013

2013									
Groupe d'âge de la mère	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzerekoré	
Moins de 15 ans	0,0	0,3	0,5	0,3	0,6	0,1	0,2	0,4	0,3
15-19 ans	13,4	13,3	15,3	13,4	15,2	18,9	17,8	21,1	15,6
20-24 ans	29,9	24,3	26,0	29,7	30,0	27,9	28,7	29,6	29,0
25-29 ans	28,0	28,0	28,3	27,7	27,2	26,1	24,3	24,1	26,8
30-34 ans	17,1	21,3	17,9	16,9	16,3	13,1	14,8	15,7	16,2
35-39 ans	8,5	9,0	9,0	8,6	7,9	10,5	10,6	7,1	8,8
40-44 ans	2,9	3,7	2,7	2,9	2,2	2,9	3,4	1,5	2,7
45 ans ou plus	0,1	0,0	0,3	0,6	0,4	0,5	0,3	0,5	0,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ **Activité économique**

Les tableaux 16 et 17 fournissent les informations sur la situation d'activité des mères des enfants enregistrés à l'état civil en 2012 et 2013 par commune. Les données montrent que la majorité des enfants (63,6% en 2012 et 60,1% en 2013) sont nés de

mères inactives, c'est-à-dire des femmes qui n'exercent aucune activité économique. La plupart de ces femmes ont été enregistrées comme des ménagères. La prépondérance des mères inactives est observée dans toutes les communes particulièrement dans celles de N'Zérékoré, Kankan, Labé et Ratoma. Les mères qui exercent le commerce et celles qui pratiquent l'artisanat ou qui sont des ouvriers occupent le 2^{ème} rang avec plus de 10% des naissances. Les commerçantes sont plus nombreuses dans les communes de Conakry par rapport aux autres communes. Par contre, les mères qui font l'artisanat ou qui sont ouvriers sont rencontrées beaucoup plus parmi les femmes de Labé. Les autres situations d'activité sont faiblement représentées. La faible participation des femmes de Labé, Kankan et N'Zérékoré aux activités agricoles peut paraître surprenante. Mais, cette situation peut s'expliquer par le fait qu'elles ont été toutes enregistrées à tort comme des ménagères. C'est la raison pour laquelle on constate une forte proportion des mères inactives.

Tableau 16 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité de la mère par commune de résidence

2012									
Profession de la mère	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Cadre supérieur	2,9	6,7	2,4	3,7	3,0	0,8	1,3	0,8	2,5
Cadre moyen	4,5	12,5	5,4	4,3	4,6	4,1	10,2	2,2	5,1
Commerçant	16,7	14,1	17,9	16,0	10,1	2,6	6,7	7,2	11,3
Artisan/Ouvrier	10,3	8,4	9,4	11,8	9,9	12,0	14,9	6,0	10,6
Service	4,7	9,9	4,4	4,3	2,5	2,3	1,4	3,3	3,4
Technicien	1,3	3,3	2,2	1,5	1,5	0,3	1,1	0,8	1,3
Securité	0,6	2,2	0,9	0,8	0,3	0,2	0,1	0,2	0,5
Secteur agricole	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Inactif	56,9	37,4	56,6	55,7	66,1	77,3	63,5	79,1	63,6
Autres professions	2,0	5,6	0,8	1,6	2,0	0,2	0,6	0,4	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 17 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité de la mère par commune de résidence

2013									
Profession de la mère	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Cadre supérieur	4,1	10,3	4,4	4,2	4,3	0,9	1,8	1,5	3,6
Cadre moyen	5,9	13,0	5,9	5,3	4,8	4,9	9,0	3,8	5,9
Commerçant	16,8	18,0	21,4	16,9	11,1	3,4	7,2	9,1	12,4
Artisan/Ouvrier	11,4	9,3	11,6	12,1	11,7	11,9	15,2	7,8	12,0
Service	4,4	7,0	3,9	3,9	2,9	2,5	1,3	2,6	3,2
Technicien	1,7	3,7	,8	1,2	1,0	0,1	1,2	0,5	1,1
Securité	0,9	1,7	1,0	0,9	0,4	0,1	0,1	0,2	0,6
Secteur agricole	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1

Inactif	53,1	35,2	49,6	53,9	62,7	75,5	63,8	73,5	60,1
Autres professions	1,6	1,8	1,2	1,4	1,0	0,7	0,3	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

B - Caractéristiques individuelles des pères

➤ Age

Contrairement aux mères, l'âge des pères des enfants qui ont été déclarés dans les communes en 2012 et 2013 est concentré dans l'intervalle d'âge compris entre 25 et 49 ans (voir les tableaux 18 et 19). Les naissances engendrées par des hommes dont l'âge est situé en dehors de cet intervalle sont faibles. Les proportions de naissances les plus élevées sont issues de pères dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans. Cette observation est valable pour toutes les communes et pour les deux années.

Tableau 18 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge du père par commune de résidence

2012									
Age du père	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
15-19 ans	,5		,5	,6	,3	,2	,2	1,0	,5
20-24 ans	4,2	4,8	5,1	3,6	3,5	3,4	3,3	6,2	4,0
25-29 ans	12,9	10,0	13,0	13,0	12,6	17,0	11,4	16,0	13,3
30-34 ans	20,6	20,6	21,2	21,9	21,2	14,8	16,9	20,6	20,1
35-39 ans	20,6	21,4	18,2	19,6	21,4	17,8	17,4	18,6	19,6
40-44 ans	17,9	17,3	15,5	16,3	16,7	15,0	17,3	15,4	16,5
45-49 ans	10,7	12,8	11,9	10,7	11,3	12,3	12,4	10,5	11,3
50-54 ans	6,4	6,1	8,3	7,2	7,2	8,7	9,5	6,8	7,5
55 ans ou plus	6,2	6,9	6,2	7,0	5,7	10,9	11,6	5,0	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 19 : Répartition (%) des naissances selon le groupe d'âge du père par commune de résidence

2013									
Age du père	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
15-19 ans	0,3	1,2	0,6	0,4	0,4	0,3	0,2	0,6	0,4
20-24 ans	3,4	6,8	4,6	2,9	2,7	3,6	3,0	5,9	3,4
25-29 ans	12,8	13,0	14,2	13,3	13,5	17,3	11,0	16,3	13,7
30-34 ans	20,6	23,3	18,5	21,3	20,9	16,7	15,3	19,4	19,6
35-39 ans	21,8	18,8	20,2	20,7	20,1	17,6	17,2	18,3	19,6
40-44 ans	16,6	13,3	16,0	15,7	17,2	14,4	17,9	14,9	16,2
45-49 ans	11,7	10,0	12,1	11,2	11,1	12,8	12,6	11,6	11,7
50-54 ans	6,1	6,5	5,9	6,0	6,7	7,8	9,6	7,0	7,0
55 ans ou plus	6,6	7,0	7,9	8,4	7,4	9,6	13,3	5,9	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ **Activité économique**

La répartition des naissances déclarées selon l'activité économique des pères (tableaux 20 et 21) montre que plus du tiers des enfants sont issus de pères commerçants (38,1% en 2012 et 35,4% en 2013). Quelle que soit l'année, les pères qui exercent l'activité commerciale sont plus nombreux dans les communes de N'Zérékoré, Labé et Ratoma. Les communes de Conakry ont les proportions de pères ayant le statut de cadres supérieurs relativement plus élevées, tandis que les proportions des enfants nés de pères artisans ou ouvriers sont plus élevées à Labé. Pour les deux années, les proportions des enfants enregistrés à l'état civil dont les pères travaillent dans le secteur agricole sont les plus faibles.

Tableau 20 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité du père par commune de résidence

2012									
Profession du père	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Cadre supérieur	11,6	22,3	12,4	12,6	10,4	10,1	6,0	5,9	10,4
Cadre moyen	5,2	8,0	6,2	7,8	5,4	6,6	5,9	3,9	6,0
Commerçant	37,1	9,7	31,0	27,5	43,4	36,2	44,4	52,0	38,1
Artisan/Ouvrier	9,8	6,9	10,6	9,0	8,4	14,1	13,8	8,9	10,0
Service	9,4	6,7	11,2	13,6	12,0	8,3	13,8	8,2	11,2
Technicien	9,1	14,5	11,1	9,8	7,0	8,2	6,0	5,5	8,1
Sécurité	3,9	10,2	5,6	6,6	2,4	4,1	1,9	3,3	4,1
Secteur agricole	1,4	4,1	1,6	1,5	,9	3,2	2,8	4,0	2,0
Inactif	4,2	4,8	4,5	4,2	2,3	5,9	1,1	5,8	3,8
Autres professions	8,3	12,8	5,8	7,5	7,9	3,3	4,3	2,5	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 21 : Répartition (%) des naissances selon la situation d'activité du père par commune de résidence

2013									
Profession du père	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Cadre supérieur	15,0	25,2	15,2	16,5	14,1	6,6	7,9	9,5	13,2
Cadre moyen	7,1	8,7	5,3	6,8	4,9	6,6	6,1	4,3	6,1
Commerçant	33,2	8,7	30,7	27,1	41,5	38,1	40,7	47,9	35,4
Artisan/Ouvrier	10,3	8,0	11,7	10,2	8,1	12,4	14,6	9,4	10,5
Service	9,5	8,3	11,3	12,6	11,9	9,8	14,7	8,6	11,6
Technicien	9,6	16,3	9,9	8,8	7,4	7,5	6,4	4,9	8,2
Sécurité	5,1	8,3	4,9	6,4	2,4	3,4	2,3	2,1	4,1
Secteur agricole	1,5	3,2	1,3	1,0	,6	4,9	2,7	3,6	1,9
Inactif	3,4	7,3	4,1	3,7	3,2	4,9	,9	6,5	3,6
Autres	5,3	6,0	5,7	6,7	5,8	5,8	3,8	3,0	5,5

professions									
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.2.2 Caractéristiques individuelles des naissances

Cette section fait l'analyse des principales caractéristiques des naissances déclarées à l'état civil. Les caractéristiques retenues sont les suivantes : le sexe de l'enfant, la durée de l'enregistrement de la naissance, le rang de naissance et le lieu d'accouchement.

➤ Sexe des enfants

Les données contenues dans le tableau 22 ci-dessous montre que quelle que soit l'année, les enfants de sexe masculin sont plus enregistrés à l'état civil (53,2% en 2012 et 52,7% en 2013) que les enfants de sexe féminin (46,8% et 47,3% respectivement). Cette tendance est vérifiée dans toutes les communes.

Tableau 22 : Répartition (%) des naissances selon le sexe par commune de résidence des parents

2012									
Sexe	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Masculin	51,3	56,3	54,0	53,3	54,5	51,1	53,6	52,5	53,2
Féminin	48,7	43,7	46,0	46,7	45,5	48,9	46,4	47,5	46,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2013									
Sexe	Commune								Total
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	Kankan	Labé	Nzérékoré	
Masculin	51,8	51,7	52,8	53,2	51,8	53,4	54,3	53,2	52,7
Féminin	48,2	48,3	47,2	46,8	48,2	46,6	45,7	46,8	47,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ Durée de l'enregistrement des enfants

La durée légale de déclaration des enfants à l'état civil est fixée à six (6) mois en Guinée. La pratique révèle que ce principe est généralement respecté. En effet, les résultats de l'étude (Tableau 23) montrent que plus de trois quarts (77,7% en 2012 et 77% en 2013) des enfants enregistrés à l'état civil l'ont été dans le délai recommandé. C'est dans les communes de Labé, Kankan et Matam que les proportions des enfants dont la durée d'enregistrement à l'état civil est inférieure ou égale à 6 mois sont plus élevées quelle que soit l'année. Par contre, les plus faibles proportions sont localisées dans les communes de Nzérékoré et Kaloum.

Tableau 23 : Répartition (%) des naissances selon la durée de l'enregistrement à l'état civil par commune de résidence des parents

Commune	2012		2013	
	Durée d'enregistrement à l'état civile		Durée d'enregistrement à l'état civile	
	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Dixinn	71,0	29,0	77,0	23,0
Kaloum	68,5	31,5	68,7	31,3
Matam	98,9	1,1	100,0	0,0
Matoto	74,9	25,1	68,3	31,7
Ratoma	74,4	25,6	70,3	29,7
Kankan	89,9	10,1	89,1	10,9
Labé	100,0	0,0	99,0	1,0
Nzerekoré	57,3	42,7	46,0	54,0
Ensemble	77,7	22,3	77,0	23,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ Durée de l'enregistrement des naissances et rang de naissance

Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, l'étude révèle (Tableau 24) une tendance à enregistrer plus les enfants de rang supérieur dans le délai des 6 mois recommandés que les premiers nés. C'est l'évènement contraire que l'on observe chez les enfants dont la durée d'enregistrement à l'état civil est supérieure à 6 mois.

Tableau 24 : Répartition (%) des naissances selon la durée d'enregistrement à l'état civil par rang de naissance des enfants

Rang de naissance	2012		2013	
	Durée d'enregistrement à l'état civil		Durée d'enregistrement à l'état civil	
	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
Rang 1	71,6	28,4	73,6	26,4
Rang 2	78,6	21,4	74,5	25,5
Rang 3	80,0	20,0	78,6	21,4
Rang 4	79,7	20,3	80,5	19,5
Rang 5	80,1	19,9	83,7	16,3
Rang 6 ou plus	84,3	15,7	80,7	19,3
Ensemble	77,7	22,3	77,0	23,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ Rang de naissance

L'étude montre, à travers les données du tableau 25, que quel que soit le sexe de l'enfant, la proportion d'enfants déclarés diminue lorsque le rang de naissance augmente. Cela signifie que les premiers enfants ont plus de chance d'être déclarés à l'état civil que les derniers nés. Cette observation est valable aussi bien en 2012 qu'en 2013.

Tableau 25: Répartition (%) des enfants selon le rang de naissance par sexe

Rang de naissance	2012			2013		
	Sexe			Sexe		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Rang 1	31,4	31,1	31,3	31,0	30,4	30,7

Rang 2	23,7	23,2	23,4	23,7	23,6	23,6
Rang 3	17,0	17,7	17,3	17,3	17,4	17,3
Rang 4	11,2	11,3	11,3	12,0	11,5	11,8
Rang 5	7,4	7,5	7,4	6,6	7,3	7,0
Rang 6 ou plus	9,3	9,2	9,3	9,4	9,8	9,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ Lieu d'accouchement

La distribution des naissances déclarées selon le lieu d'accouchement par commune (Tableau 26) montre que la quasi-totalité des enfants enregistrés à l'état civil (96,5% en 2012 et 94,4% en 2013) sont nés dans des établissements sanitaires. Seulement 3,4% et 5,4% des enfants déclarés respectivement en 2012 et 2013 sont nés à la maison. La proportion d'enfants nés ailleurs est insignifiante en 2012 et en 2013.

Tableau 26 : Répartition (%) des naissances selon le lieu d'accouchement par commune de résidence des parents

Commune	2012			2013		
	Lieu Accouchement			Lieu Accouchement		
	Etablissement Sanitaire	A la maison	Ailleurs	Etablissement Sanitaire	A la maison	Ailleurs
Dixinn	99,9	0,1	0,0	99,8	0,2	0,0
Kaloum	98,1	1,9	0,0	99,8	0,2	0,0
Matam	99,5	0,4	0,1	99,8	-	0,2
Matoto	99,7	0,3	0,0	99,8	0,2	0,0
Ratoma	99,7	0,2	0,1	99,7	0,3	0,1
Kankan	97,0	3,0	0,0	93,8	6,2	0,0
Labé	86,5	13,3	0,2	63,4	35,5	1,1
Nzerekoré	88,3	11,4	0,3	99,4	0,5	0,1
Ensemble	96,5	3,4	0,1	94,4	5,4	0,2

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

➤ Lieu d'accouchement et durée de l'enregistrement

L'analyse du lieu d'accouchement des enfants en fonction de la durée d'enregistrement à l'état civil (Tableau 27) ne révèle pas une corrélation entre ces deux variables. En effet, en 2012, 77,9% des enfants nés dans les structures sanitaires ont été enregistrés à l'état civil dans un délai de 6 mois contre 71,6% des enfants qui sont nés à la maison. En 2013, ces proportions sont de 76% contre 94,4% respectivement.

Tableau 27 : Répartition (%) des naissances selon le lieu d'accouchement par durée d'enregistrement à l'état civil

Durée d'enregistrement à l'état civil	2012				2013			
	Lieu Accouchement				Lieu Accouchement			
	Etablissement sanitaire	A la maison	Ailleurs	Total	Etablissement Sanitaire	A la maison	Ailleurs	Total

Moins de 6 mois	77,9	71,6	22,2	77,7	76,0	94,4	55,6	77,0
Plus de 6 mois	22,1	28,4	77,8	22,3	24,0	5,6	44,4	23,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

2.2.3 Taux de couverture de l'enregistrement des naissances

Pour calculer le taux de couverture de l'enregistrement des naissances, on a procédé, sur la base des indicateurs du recensement général de la population et de l'habitat de 1996, à l'estimation de la population et des naissances attendues en 2012 et 2013 dans les communes de l'étude.

A l'issue des calculs, les résultats obtenus figurent dans les tableaux 28 et 29. Ces résultats indiquent que dans l'ensemble des communes, le taux de couverture de l'enregistrement des enfants à l'état civil est faible (41% en 2012 et en 2013). La ville de Conakry a le taux de couverture le plus faible (moins de 35% pour chaque année). La commune de Labé a le taux de couverture (67,4%) le plus élevé en 2012. En 2013, c'est la commune de Kankan qui bat le recors avec 69,7% de taux de couverture. Concernant la commune de N'Zérékoré, le taux de couverture varie entre 59,2% en 2012 et 60,5% en 2013.

Tableau 28 : Taux de couverture de l'enregistrement des naissances par commune de résidence en 2012.

Commune de résidence	Population estimée en 2012	Naissances		Taux de couverture (%)
		Déclarées 2012	Attendues en 2012	
Labé	131793	2663	3954	67,4
Kankan	188952	3412	5669	60,2
N'Zérékoré	222175	3944	6665	59,2
Conakry	1592534	16334	47776	34,2
Total		26353	64064	41,1

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 29 : Taux de couverture de l'enregistrement des naissances par commune de résidence en 2013.

Commune de résidence	Population estimée en 2013	Naissances		Taux de couverture (%)
		Déclarées 2013	Attendues en 2013	
Labé	136670	2627	4100	64,1
Kankan	190936	3992	5728	69,7
N'Zérékoré	207955	3774	6239	60,5
Conakry	1625978	16404	48779	33,6
Total		26797	64846	41,3

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Chapitre 3 : Enregistrement des mariages

Dans le présent chapitre nous analyserons quelques caractéristiques des mariages qui ont été enregistrés dans les centres d'état civil des Communes faisant l'objet de l'étude.

Nous examinerons successivement le niveau d'information sur les différentes variables, ensuite les caractéristiques des époux et enfin celles des épouses.

3.1 Evaluation des données de l'enregistrement du mariage

Nous présentons ici le niveau de déclaration des informations sur l'âge, le niveau d'instruction et la profession des époux et des épouses au cours des deux années sur lesquelles porte l'observation.

3.1.1 Age de l'époux en 2012

Le tableau 3.1a présente les déclarations de l'âge de l'époux en 2012 et 2013. Il apparaît que sur 5 522 mariages déclarés en 2012, 39 manquaient d'informations sur l'âge de l'époux soit 0,7 %. Le pourcentage est identique en 2013 bien que l'effectif soit plus élevé. En 2012 les déclarations sont moins précises dans les Communes de Matam (2,6%), Kankan (1,3%) et Ratoma (1,2%). En 2013 c'est toujours la Commune de Matam qui enregistre le plus grand pourcentage (2,4%) suivie des Communes de Kankan (1,4%) et Kaloum (1,0%).

Tableau 3.1a : Absence d'informations sur l'âge de l'époux en 2012 et 2013 par Commune

Communes	Non déclaration de l'âge de l'époux en 2012			Non déclaration de l'âge de l'époux en 2013		
	Effectif mariages	Non déclaré	%	Effectif mariages	Non déclaré	%
Dixinn	542	0	0,0	635	1	0,2
Kaloum	421	3	0,7	407	4	1,0
Matam	382	10	2,6	1020	24	2,4
Matoto	2547	9	0,4	2422	6	0,2
Ratoma	740	9	1,2	1105	5	0,5
Kankan	456	6	1,3	575	8	1,4
Labé	277	1	0,4	303	1	0,3
Nzérekoré	157	1	0,6	120	0	0,0

Total	5522	39	0,7	6587	49	0,7
-------	------	----	-----	------	----	-----

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Il ressort de l'analyse du tableau 3.1b que, sur un effectif de 5 267 mariages déclarés en 2012, 48 manquaient d'informations sur l'âge de l'épouse soit 0,9%. Pour 2013, ce pourcentage est un peu plus élevé 1,1%.

En 2012, les déclarations de l'âge de l'épouse sont moins précises dans les communes de Matam (2,6%), Kankan et Ratoma (1,3% chacune). En 2013, les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés encore dans les Communes de Matam (3,2%) et Kankan (1,9%).

Tableau 3.1b : Absence d'informations sur l'âge de l'épouse en 2012 et 2013 par Commune

Communes	Non déclaration de l'âge de l'épouse en 2012			Non déclaration de l'âge de l'épouse en 2013		
	Effectif	Non déclaré	%	Effectif	Non déclaré	%
Dixinn	539	2	0,4	641	4	0,6
Kaloum	377	2	0,5	413	3	0,7
Matam	384	12	3,1	1022	33	3,2
Matoto	2333	14	0,6	2426	17	0,7
Ratoma	741	10	1,3	1106	5	0,5
Kankan	457	6	1,3	531	10	1,9
Labé	279	2	0,7	301	2	0,7
N'Zérékoré	157	0	0,0	120	0	0,0
TOTAL	5267	48	0,9	6560	74	1,1

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

3.1.2 Niveau d'instruction de l'époux

Les informations sur le niveau d'instruction de l'époux sont dans l'ensemble assez mal collectées. En effet, pour plus de 36% des enregistrements il manquait les informations sur le niveau d'instruction tant en 2012 qu'en 2013. En 2012, les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés dans les Communes de Dixinn (62,4%), Kankan (53,6%), Matam (47,4%) et Labé (40,8%). En 2013 ce sont encore les Communes de Kankan (68,9%), Dixinn (57,0%) et Matam (47,9%) qui enregistrent les plus fortes proportions de non déclarations sur le niveau d'instruction de l'époux.

Tableau 3.2a : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'époux en 2012 et 2013 par Commune

	2012			2013		
	Effectif mariages	Non déclaré		Effectif mariages	Non déclaré	
		Effectif	%		Effectif	%
Dixinn	542	338	62,4	635	362	57,0
Kaloum	421	32	7,6	407	26	6,4
Matam	382	181	47,4	1 020	489	47,9
Matoto	2 547	987	38,8	2 422	831	34,3
Ratoma	740	127	17,2	1 105	203	18,4
Kankan	455	244	53,6	575	396	68,9
Labé	277	113	40,8	303	76	25,1

Nzérékoré	157	1	0,6	120	0	0,0
Total	5 521	2 023	36,6	6 587	2 383	36,2

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

3.1.3 Niveau d'instruction épouse

Comme pour les époux, l'enregistrement des informations sur le niveau d'instruction des épouses est déficient. Pour plus du tiers des déclarations de mariage, le niveau d'instruction manque aussi bien en 2012 qu'en 2013.

En 2012, les Communes de Dixinn (64,4%), Matam (53,4%) et Kankan (48,5%) se sont distinguées avec les pourcentages de non déclaration les plus élevés.

Tableau 3.2b : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'épouse en 2012 et 2013 par Commune

	2012			2013		
	Total	Non déclaré		Total	Non déclaré	
		Effectif	%		Effectif	%
Dixinn	542	349	64,4	635	363	57,2
Kaloum	421	38	9,0	407	32	7,9
Matam	382	204	53,4	1 020	517	50,7
Matoto	2 547	886	34,8	2 422	787	32,5
Ratoma	740	115	15,5	1 105	141	12,8
Kankan	456	221	48,5	575	404	70,3
Labé	277	36	13,0	303	15	5,0
Nzérékoré	157	1	0,6	120	0	0,0
Total	5 522	1 850	33,5	6 587	2 259	34,3

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2013, ce sont encore les mêmes Communes qui enregistrent les plus grands pourcentages d'époux pour lesquels il manque l'information sur le niveau d'instruction. Ainsi, la Commune de Kankan enregistre 70,3% de non déclarés, Dixinn 57,2% et Matam 50,7%.

3.1.4 Profession de l'époux

Parmi les bulletins de mariage ayant faits l'objet d'exploitation certains comportent des informations sur la profession qui ne sont pas bien précisées et d'autres pour lesquels la profession n'est simplement pas déclarée.

Dans l'ensemble des Communes 5 522 bulletins de mariage ont faits l'objet de dépouillement en 2012 contre 6 587 en 2013. En 2012 près de 4% des bulletins ne comportaient pas d'informations sur la profession des époux soit un effectif de 201 sur les 5 522 enregistrés. Le pourcentage équivalent est de 2,2% en 2013.

Tableau 3a. : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux par Commune

Communes	2012					2013				
	Effectif mariages	Profession non précisée		Profession non déclarée		Effectif mariages	Profession non précisée		Profession non déclarée	
		Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%	Effectif	%

Dixinn	542	1	0,2	16	3,0	635	22	3,5	15	2,4
Kaloum	421	0	0,0	2	0,5	407	1	0,2	7	1,7
Matam	382	8	2,1	9	2,4	1 020	7	0,7	32	3,1
Matoto	2 547	14	0,5	113	4,4	2 422	62	2,6	49	2,0
Ratoma	740	3	0,4	17	2,3	1 105	28	2,5	13	1,2
Kankan	456	3	0,7	36	7,9	575	2	0,3	25	4,3
Labé	277	1	0,4	8	2,9	303	0	0,0	4	1,3
Nzérékoré	157	1	0,6	0	0,0	120	0	0,0	0	0,0
Total	5 522	31	0,6	201	3,6	6 587	122	1,9	145	2,2

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2013, ce sont les Communes de Kankan (4,3%) et Matam (3,1%) qui se sont distinguées avec les plus fortes proportions de bulletins sur lesquels la profession de l'époux n'a pas été indiquée.

3.1.5 Profession de l'épouse

En ce qui concerne la profession de l'épouse, elle semble plus mal déclarée que pour les époux. En effet les proportions sont de 4,7% en 2012 et 3,5% en 2013 contre 3,6% et 2,2% en 2013 respectivement.

Tableau 3b. : Enregistrement des informations sur la profession de l'épouse par Commune

Commune	2012					2013				
	Effectif mariages	Profession non précisée	%	Profession non déclarée	%	Effectif mariages	Profession non précisée	%	Profession non déclarée	%
Dixinn	542	2	0,4	16	3,0	635	9	1,4	64	10,1
Kaloum	421	0	0,0	6	1,4	407	0	0,0	11	2,7
Matam	382	4	1,0	7	1,8	1 020	0	0,0	29	2,8
Matoto	2 547	7	0,3	137	5,4	2 422	27	1,1	62	2,6
Ratoma	740	2	0,3	17	2,3	1 105	15	1,4	14	1,3
Kankan	456	0	0,0	63	13,8	575	1	0,2	51	8,9
Labé	277	0	0,0	13	4,7	303	0	0,0	2	0,7
N'Zérékoré	157	1	0,6	1	0,6	120	0	0,0	0	0,0
Total	5 522	16	0,3	260	4,7	6 587	52	0,8	233	3,5

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2012 les informations sur la profession de l'épouse ont été moins bien collectées dans les Communes de Kankan (13,8%) et Matoto (5,4%) tandis que pour 2013, ce sont les Communes de Dixinn (10,1%) et Kankan (8,9%) qui enregistrent les plus grands pourcentages.

3.2 Analyse des données sur l'enregistrement des mariages

3.2.1 Caractéristiques socio démographiques des époux

Les variables d'analyse retenues sont le niveau d'instruction, l'âge et la profession

a) Niveau d'instruction de l'époux

Les données sur l'instruction indiquent que pour près du tiers des mariages déclarés le niveau d'instruction de l'époux n'est pas précisé (31,2%). Elles indiquent en outre que c'est dans les Communes de Dixinn et Kankan qu'elles ont été moins bien renseignées. En effet, l'absence d'informations c'est-à-dire les non déclarés concerne environ la moitié des mariages dans ces deux Communes (46,5% à Dixinn et 51,8% à Kankan). Par contre, les proportions de non déclarés sont respectivement de 5,6% à Kaloum et moins de 1% à N'Zérékoré.

Tableau 4a : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence

Commune	2012						Total
	Niveau d'instruction des époux						
	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Professionnel	Sup et +	Non déclaré	
Dixinn			8,1	10,0	35,4	46,5	100,0
Kaloum	2,6	4,8	44,7	3,8	38,5	5,7	100,0
Matam	4,5	4,7	22,0	6,8	28,3	33,8	100,0
Matoto	,6	3,1	21,9	3,3	37,6	33,5	100,0
Ratoma	,1	,3	26,6	,9	56,2	15,8	100,0
Kankan	,9		2,0	25,2	20,2	51,8	100,0
Labé	6,1	1,4	12,6	12,6	26,7	40,4	100,0
N'Zérékoré	3,8	35,7	17,8	7,0	35,0	,6	100,0
Total	1,3	3,2	20,7	6,3	37,3	31,2	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Dans l'ensemble des Communes couvertes par l'étude, les hommes ayant atteint le niveau supérieur sont les plus nombreux à enregistrer les mariages. Ils représentent un peu plus du tiers (37,3%). A l'inverse, les hommes sans aucun niveau (1,3%) et ceux de niveau primaire (3,2%) ne sont pas nombreux à déclarer les mariages à l'état civil.

On ne note pas de grandes variations entre 2012 et 2013. Les hommes ayant atteint le niveau d'instruction du supérieur restent toujours les plus nombreux à célébrer les mariages à l'état civil (plus de quatre hommes sur dix). Ceux qui ne sont pas allés à l'école et ceux qui n'ont que le niveau primaire représentent moins de 4%.

Tableau 4b : Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence

Commune	2013						Total
	Niveau d'instruction des époux						
	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Profession	Sup et +	Non déclaré	
Dixinn	0,0	0,5	6,6	5,4	42,8	44,7	100,0
Kaloum	3,2	5,9	33,4	4,7	47,4	5,4	100,0

Matam	2,8	3,6	24,3	4,9	32,5	31,8	100,0
Matoto	0,1	4,3	21,1	4,2	41,5	28,9	100,0
Ratoma	0,9	0,5	26,3	5,2	51,8	15,4	100,0
Kankan	3,5	0,0	5,7	12,7	27,5	50,6	100,0
Labé	12,2	2,0	6,3	12,5	42,2	24,8	100,0
N'Zérékoré	0,0	12,5	21,7	22,5	43,3	0,0	100,0
Total	1,7	2,9	19,8	6,1	41,2	28,3	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

b) Age des époux

En ce qui concerne l'âge, les données pour l'année 2012 indiquent que la grande majorité des hommes se marient entre 20 et 40 ans . En effet, près de 31% des hommes qui ont déclaré leur mariage à l'état civil ont un âge compris entre 20 et 29 ans et près de la moitié sont âgés de 30 à 39 ans (47,7%).

Tableau 5.a : Répartition des époux selon groupe d'âge par commune de résidence

Communes	2012							Total
	Groupe d'âge de l'époux							
	Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	Non déclaré	
Dixinn	0,0	29,7	47,4	17,2	4,4	1,3	0,0	100,0
Kaloum	1,0	26,8	47,0	16,4	6,4	1,7	0,7	100,0
Matam	0,3	25,1	46,9	17,5	5,8	1,8	2,6	100,0
Matoto	0,2	29,8	50,3	14,0	4,6	0,8	0,4	100,0
Ratoma	0,1	31,6	47,6	12,4	6,1	0,9	1,2	100,0
Kankan	0,0	40,6	40,4	11,8	5,3	0,7	1,3	100,0
Labé	1,1	43,0	38,6	13,0	3,6	0,4	0,4	100,0
N'Zérékoré	0,6	22,3	49,0	15,3	9,6	2,5	0,6	100,0
Total	0,3	30,8	47,7	14,3	5,1	1,0	0,7	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Les plus grandes proportions d'hommes qui se marient entre 20 et 29 ans ont été enregistrées dans les Communes de Labé (43,0%) et Kankan (40,6%). Les mariages qui s'effectuent entre 30 et 39 ans sont plus nombreux à Matoto (50,3%) et N'Zérékoré (49,0%).

Tableau 5.b : Répartition des époux selon groupe d'âge par commune de résidence

Communes	2013							Total
	Groupe d'âge de l'époux							
	Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	Non déclaré	

Dixinn	,3	31,5	44,9	16,4	5,5	1,3	,2	100,0
Kaloum		23,8	46,9	21,9	5,4	1,0	1,0	100,0
Matam	,8	34,2	44,1	12,8	4,7	1,0	2,4	100,0
Matoto	,2	34,3	46,5	13,3	4,5	1,0	,2	100,0
Ratoma	,5	32,0	46,0	14,0	5,1	2,0	,5	100,0
Kankan	,7	45,9	41,0	7,5	2,8	,7	1,4	100,0
Labé	,3	43,6	43,6	9,2	2,0	1,0	,3	100,0
N'Zérékoré		31,7	42,5	14,2	5,8	5,8		100,0
Total	,4	34,4	45,2	13,5	4,5	1,2	,7	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Les proportions ne changent presque pas entre 2012 et 2013 et la majeure partie des mariages se concentrent entre 20 et 39 ans soit près de 8 mariages sur 10.

c) Situation d'activité des époux

Nous abordons dans le présent point la situation d'activité des époux. Pour les besoins de la cause, nous avons jugé nécessaire de faire un regroupement des professions déclarées qui a permis d'obtenir les principales catégories présentées dans les tableaux 3a et 3b ci-dessous.

Tableau 6a : Répartition des époux selon la situation d'activité par commune de résidence

Commune	2012											Total
	Profession du mari											
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autres professions	Non Précisé	
Dixinn	19,2	9,0	14,2	8,3	8,5	12,7	8,3	,7	5,4	10,5	3,1	100,0
Kaloum	18,1	6,9	6,4	8,1	8,8	16,4	14,0	1,0	3,8	16,2	,5	100,0
Matam	16,5	8,6	13,4	10,7	10,5	12,8	11,5	1,3	4,5	5,8	4,5	100,0
Matoto	17,9	7,7	13,6	8,5	9,2	11,2	13,2	,6	4,5	8,6	5,0	100,0
Ratoma	25,0	9,3	16,1	6,1	7,4	9,1	8,1	,7	5,5	10,0	2,7	100,0
Kankan	13,6	5,0	25,4	7,9	8,6	6,8	8,3	,7	9,9	5,3	8,6	100,0
Labé	20,6	7,2	31,0	5,4	10,5	9,7	2,9		5,1	4,3	3,2	100,0
N'zérékoré	29,3	8,3	24,2	4,5	7,6	6,4	10,8	2,5	3,8	1,9	,6	100,0
Total	19,0	7,8	15,6	8,0	8,9	11,0	11,0	,7	5,1	8,7	4,2	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2012, 19,0% des époux étaient des cadres supérieurs, 7,8% des cadres moyens et 8,0% des artisans ou ouvriers. Les travailleurs des services représentaient 8,9%, les techniciens 11,0% et autant pour les travailleurs du secteur de la sécurité (11,0%). Les inactifs représentaient 3,8% tandis que le secteur agricole renfermait environ 3%.

Au niveau des Communes, on constate que c'est à N'Zérékoré (29,3%) et à Ratoma (25,0%) que les proportions de cadres supérieurs sont les plus élevées. Les commerçants se retrouvent principalement dans les Communes de Labé (31,0%), Kankan (25,4%) et N'zérékoré (24,2%).

Tableau 6b : Répartition des époux selon la situation d'activité par commune de résidence

Commune	2013											
	Profession du mari											Total
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Commerçants	Artisans/Ouvriers	Service	Techniciens	Sécurité	Secteur agricole	Inactifs	Autres professions	Non Précisé	
Dixinn	22,8	7,1	10,2	10,4	9,0	9,4	7,2	,5	6,1	11,3	5,8	100,0
Kaloum	23,8	5,7	7,6	8,6	5,9	12,3	9,8	,2	4,7	19,4	2,0	100,0
Matam	18,8	7,8	10,2	11,4	10,6	12,5	9,5	1,8	5,4	8,1	3,8	100,0
Matoto	23,0	7,7	11,2	9,8	8,7	10,8	9,7	1,2	4,7	8,5	4,6	100,0
Ratoma	27,4	8,1	11,4	6,1	9,2	11,0	6,0	1,2	5,9	10,0	3,7	100,0
Kankan	15,3	7,7	22,3	4,5	5,9	11,8	7,3	,7	9,9	9,9	4,7	100,0
Labé	26,4	8,6	27,7	4,3	6,9	8,9	3,0	1,3	5,9	5,6	1,3	100,0
N'Zérékoré	28,3	17,5	5,8	1,7	12,5	2,5	16,7		5,0	10,0		100,0
Total	22,7	7,8	12,4	8,5	8,7	10,9	8,4	1,1	5,7	9,7	4,1	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Les données de 2013 indiquent que les changements les plus significatifs sont intervenus au niveau des cadres supérieurs et des commerçants. En effet, les proportions des cadres supérieurs augmentent passant de 19,0% à 22,7% tandis que celles des commerçants diminuent de 15,6% à 12,4% au cours de la période.

Les Communes de Labé (27,7%) et Kankan (22,3%) renferment encore les plus grands pourcentages de personnes qui pratiquent le commerce.

3.2.2 Caractéristiques socio démographiques des épouses

a) Niveau d'instruction des épouses

Le tableau 4 présente la répartition des épouses selon le niveau d'instruction. Les données indiquent que pour une femme sur quatre le niveau d'instruction n'a pas été déclaré (25,0%). Ce manque d'information est plus accentué dans les Communes de Kankan (41,7%), Dixinn (40,6%) et Matam (30,4%).

Tableau 7a : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2012

Commune	2012						Total
	Niveau d'instruction épouse						
	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Professionnel	Sup et +	Non déclaré	
Dixinn			15,7	6,3	37,5	40,6	100,0
Kaloum	6,9	10,7	40,4	3,6	33,0	5,5	100,0
Matam	7,6	4,7	24,9	3,9	28,5	30,4	100,0
Matoto	1,1	5,7	31,1	2,5	31,9	27,7	100,0
Ratoma		,1	40,3	2,7	44,5	12,4	100,0
Kankan	1,1		32,9	7,9	16,4	41,7	100,0
Labé	10,8	1,4	37,2	10,1	29,6	10,8	100,0
N'Zérékoré	3,2	45,9	5,7	12,7	31,8	,6	100,0
Total	2,3	5,2	30,8	4,2	32,6	25,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Dans l'ensemble et pour l'année 2012, moins de 8% sont soit sans instruction (2,3%) soit n'ont que le niveau primaire (5,2%). Pour les sans niveau d'instruction, on constate que c'est à Labé que la proportion est la plus élevée (10,8%). On note par ailleurs que la Commune de N'Zérékoré compte la proportion la plus forte d'époux qui n'ont que le

niveau primaire (45,9%). Pour une épouse sur quatre (25,0%) le niveau d'instruction n'a pas été déclaré.

Tableau 7b : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2013

Commune	2013						Total
	Niveau d'instruction des épouses						
	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Professionnel	Sup et +	Non déclaré	
Dixinn		,6	15,7	5,4	42,4	35,9	100,0
Kaloum	3,9	11,1	29,7	5,9	45,7	3,7	100,0
Matam	5,2	6,6	27,8	3,8	28,4	28,1	100,0
Matoto	,1	5,5	26,4	4,0	38,2	25,8	100,0
Ratoma	,6	,4	34,8	4,7	51,0	8,6	100,0
Kankan	3,1		31,3	6,1	20,7	38,8	100,0
Labé	5,6	,3	35,0	14,2	40,9	4,0	100,0
N'Zérékoré		45,0	10,0	11,7	33,3		100,0
Total	1,7	4,7	27,7	5,1	38,2	22,5	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Les résultats pour l'année 2013 indiquent une légère augmentation de la proportion d'épouses de niveau supérieur ou plus par rapport à 2012 (38,2% contre 32,6%). A l'inverse, on constate une légère diminution de la proportion de personnes pour lesquelles le niveau d'instruction n'a pas été déclaré.

b) Age des épouses

Le tableau ci-dessous présente la répartition des épouses selon le groupe d'âge en 2012.

Il apparaît que 16,2% des femmes se marient à moins de 20 ans. Celles qui se marient entre 20 et 29 ans représentent 65,5%. A partir de 40 ans les proportions deviennent négligeables

Tableau 8a : Répartition des épouses selon les groupes d'âge par commune de résidence (2012)

Communes	2012						Total
	Groupe d'âge de l'épouse						
	Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Non déclaré	

Dixinn	12,5	66,4	15,5	4,4	,7	,4	100,0
Kaloum	6,7	60,6	28,0	3,8	,5	,5	100,0
Matam	12,3	61,3	17,5	4,2	1,6	3,1	100,0
Matoto	14,4	69,4	13,2	2,1	,2	,7	100,0
Ratoma	16,2	65,8	14,1	1,6	,9	1,4	100,0
Kankan	28,9	61,4	7,0	1,1	,2	1,3	100,0
Labé	39,0	52,3	6,5	,7	,7	,7	100,0
N'Zérékoré	15,9	56,1	20,4	4,5	3,2		100,0
Total	16,2	65,5	14,3	2,4	,6	,9	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

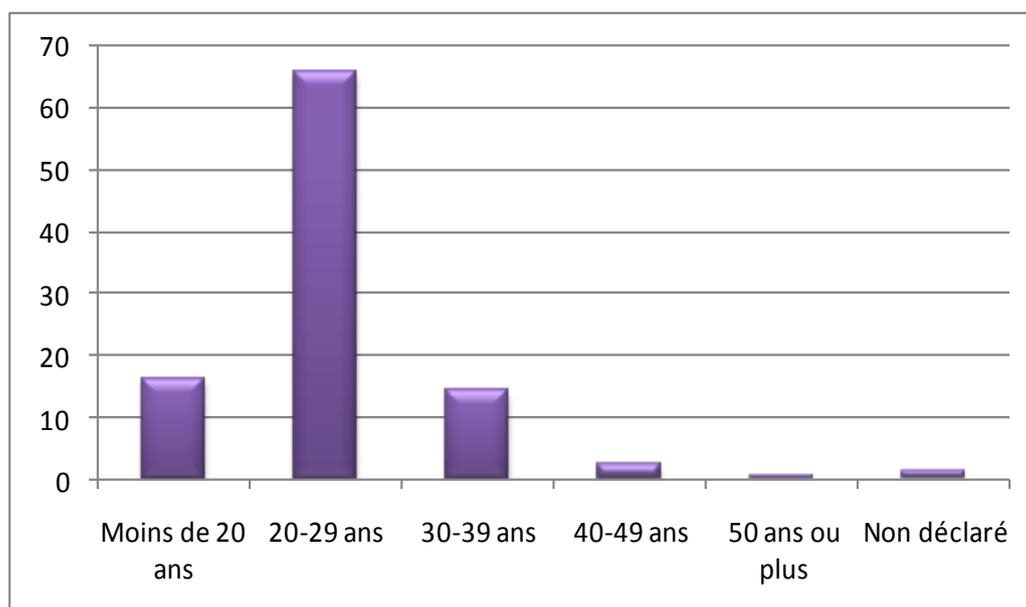
Les données pour 2013 (Tableau 8b) ne diffèrent de celles de 2012. Les pourcentages selon les groupes d'âges restent dans le même ordre de grandeur.

Tableau 8b : Répartition des épouses selon les groupes d'âge par commune de résidence (2013)

Communes	2013						Total
	Groupe d'âge de l'épouse						
	Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Non déclaré	
Dixinn	12,8	62,7	20,2	3,5	,5	,5	100,0
Kaloum	5,4	67,6	22,4	4,2	,2	,2	100,0
Matam	15,3	62,5	15,9	2,7	,5	3,1	100,0
Matoto	14,3	70,4	12,3	2,0	,4	,7	100,0
Ratoma	13,1	67,3	14,8	2,7	1,5	,5	100,0
Kankan	28,7	62,3	6,3	,7	,3	1,7	100,0
Labé	39,9	53,1	5,9	,3		,7	100,0
N'Zérékoré	15,8	53,3	25,0	4,2	1,7		100,0
Total	16,0	65,9	14,1	2,4	,6	1,1	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Graphique 1 : Répartition des épouses selon le groupe d'âge en 2013



c) Situation d'activité des épouses

La situation d'activité des épouses indique que plus de quatre épouses sur dix sont inactives (44,9% en 2012 et 43,2% en 2013). En 2012, les plus grandes proportions d'inactives ont été enregistrées dans les Communes de Labé (66,1%), N'Zérékoré (51,0%) et Kankan (50,0%).

Tableau 9a : Répartition des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence

Commune	2012											
	Profession de la femme											Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autres professions	Non Précisé	
Dixinn	5,5	7,0	13,8	10,1	10,0	2,8	1,5	,2	43,0	2,8	3,3	100,0
Kaloum	5,2	8,3	19,2	9,7	14,0	2,4	4,0	,2	29,9	5,5	1,4	100,0
Matam	4,2	6,8	19,1	13,4	7,9	1,0	2,1	,5	40,6	1,6	2,9	100,0
Matoto	4,4	5,7	13,6	12,2	7,5	,9	2,5	,1	44,5	2,9	5,7	100,0
Ratoma	8,9	8,0	9,6	9,3	7,0	2,4	1,8	,1	45,8	4,5	2,6	100,0
Kankan	2,2	5,3	8,1	12,1	3,7	1,1	2,9	,4	50,0	,4	13,8	100,0
Labé	3,2	9,7	1,8	8,3	3,2	1,1	1,1		66,1	,7	4,7	100,0
N'Zérékoré	8,3	7,6	10,2	5,7	3,8	1,9	7,6	,6	51,0	1,9	1,3	100,0
Total	5,0	6,6	12,8	11,1	7,6	1,5	2,5	,2	44,9	2,9	5,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2013, l'ordre de grandeur reste le même et les Communes de Labé, Kankan et N'Zérékoré enregistrent les proportions les plus élevées d'épouses inactives (65,7%, 55,5% et 53,3% respectivement).

Tableau 9b : Répartition des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence

Commune	2013											
	Profession de la femme											Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autres professions	Non Précisé	
Dixinn	6,8	5,7	14,5	7,4	8,5	1,1	2,4		37,5	4,7	11,5	100,0
Kaloum	8,8	10,6	13,8	10,6	9,1	2,7	2,2		34,2	5,4	2,7	100,0
Matam	5,7	6,7	20,8	10,8	9,4	,9	2,5		38,0	2,5	2,8	100,0
Matoto	7,6	7,3	13,4	12,0	7,6	1,3	2,1	,1	42,4	2,5	3,7	100,0
Ratoma	12,9	8,1	8,5	9,6	6,5	2,8	1,7		42,8	4,4	2,6	100,0
Kankan	2,4	2,4	6,4	13,0	4,3	1,4	3,8	,2	55,5	1,4	9,0	100,0
Labé	5,9	9,6	1,3	5,9	2,6	2,0	4,6		65,7	1,7	,7	100,0
N'Zérékoré	7,5	7,5	5,8	7,5	4,2	1,7	5,8		53,3	6,7		100,0
Total	7,7	7,0	12,6	10,6	7,3	1,6	2,5	,1	43,2	3,2	4,3	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Ce qu'il convient de souligner c'est que aussi bien en 2012 qu'en 2013 les proportions d'épouses travaillant dans le secteur agricole sont faibles voire insignifiantes au niveau de l'ensemble des Communes (moins de 1%).

3.2.3 Ecart d'âge entre les mariés

L'analyse s'est aussi intéressée aux écarts d'âge entre les conjoints. Les résultats pour 2012 et 2013 sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 10a: Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence (2012)

Commune	2012								
	Ecart d'âge entre les mariés								Total
	Mari moins âgé que sa femme	Mari même âge que sa femme	Mari plus âgé de 1-4 ans	Mari plus âgé de 5-9 ans	Mari plus âgé de 10-14 ans	Mari plus âgé de 15-19 ans	Mari plus âgé de 20-24 ans	Mari plus âgé de 25 ans ou plus	
Dixinn	6,3	2,4	19,4	33,1	19,6	12,2	3,9	3,0	100,0
Kaloum	9,4	4,8	24,0	27,3	18,2	7,4	6,5	2,4	100,0
Matam	6,1	3,0	20,4	28,9	20,1	10,2	6,1	5,2	100,0
Matoto	3,8	2,5	20,3	31,6	22,2	11,5	4,5	3,6	100,0
Ratoma	4,3	3,0	24,9	27,9	22,1	9,5	4,7	3,5	100,0
Kankan	2,9	2,7	18,2	31,9	19,6	11,0	7,0	6,7	100,0
Labé	2,6	2,2	10,6	31,0	27,0	14,2	9,1	3,3	100,0
Nzérékoré	1,3	3,8	21,2	31,4	21,8	12,8	3,8	3,8	100,0
Total	4,5	2,8	20,5	30,8	21,5	11,0	5,1	3,8	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

En 2012, les résultats indiquent que dans près de 5% des mariages déclarés, les maris sont moins âgés que leurs épouses. Les proportions les plus élevées ont été enregistrées dans les Communes de Kaloum (9,4%), Dixinn (6,3%) et Matam (6,1%). Dans près de 3% des cas, le mari a le même âge que sa femme (2,8%)

Les proportions les plus élevées sont enregistrées pour les écarts d'âges entre l'homme et son épouse compris entre 5 et 9 ans.

Tableau 10b: Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence (2013)

Commune	2013								
	Ecart d'âge entre les mariés								Total
	Mari moins âgé que sa femme	Mari même âge que sa femme	Mari plus âgé de 1-4 ans	Mari plus âgé de 5-9 ans	Mari plus âgé de 10-14 ans	Mari plus âgé de 15-19 ans	Mari plus âgé de 20-24 ans	Mari plus âgé de 25 ans ou plus	
Dixinn	5,2	4,1	23,5	27,7	20,6	10,1	4,3	4,4	100
Kaloum	6,2	4,5	24,1	26,6	19,1	10,4	6,2	3,0	100
Matam	7,2	3,7	22,7	27,6	22,7	8,6	3,6	3,8	100
Matoto	3,7	2,8	21,4	31,9	22,3	9,4	4,9	3,5	100

Ratoma	6,6	2,7	19,6	32,4	21,6	8,1	4,7	4,5	100
Kankan	4,8	2,7	18,9	33,7	23,2	10,2	3,7	2,9	100
Labé	4,3	1,3	15,3	28,3	30,3	11,3	5,3	3,7	100
N'Zérékoré	6,7	4,2	23,3	31,7	19,2	9,2	3,3	2,5	100
Total	5,2	3,1	21,2	30,6	22,3	9,4	4,6	3,7	100

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Il est important de noter que quelque fois les maris sont nettement plus âgés que leurs épouses. En effet, près de un cas sur dix plus de 20 ans séparent les âges des conjoints dont environ 4% avec plus de 25 ans. Pour l'année 2013, les mêmes tendances se dégagent bien que les proportions pour les écarts d'âge très élevés semblent baisser.

Chapitre 4 : Enregistrement des décès

En plus de sa fonction administrative qui permet de fournir les documents légaux prouvant l'existence des personnes et leur statut matrimonial, l'état civil a une fonction statistique qui est de permettre, en comptabilisant les évènements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser celle de la fécondité, la mortalité et la nuptialité.

En Guinée, malgré l'importance avérée des statistiques sur les décès, ceux-ci sont les moins enregistrés à l'état civil, comparés avec les naissances par exemple. Les parents proches ou autres personnes, pour diverses raisons, ne déclarent pas ou pas à temps les décès des personnes envers qui ils ont une responsabilité sociale quelconque.

Ce chapitre est consacré à : 1) l'évaluation de la qualité des données enregistrées lors des déclarations des décès ; 2) l'analyse des données sur les décès recueillies en 2012 et 2013 dans les zones de l'étude et ; 3) l'estimation du taux de couverture de l'enregistrement des décès dans ces zones.

4.1 Evaluation de la qualité des données de l'enregistrement des décès

Comme pour les autres évènements, la qualité des données sur les décès est évaluée à travers le taux de non réponses. Cet indicateur exprime le pourcentage d'informations manquantes pour une variable donnée. Quatre variables clés des informations recueillies lors de la déclaration d'un décès ont été retenues pour cette évaluation : l'âge au décès, la situation matrimoniale de la personne décédée, la profession du décédé et le lieu du décès. L'indicateur est calculé et analysé pour 2012 et 2013 pour les communes concernées par l'étude.

4.1.1 Enregistrement de l'âge au décès

Le tableau 4.1 montre qu'en 2012, sur un total de 524 décès déclarés dans l'ensemble des communes cibles, l'information sur l'âge au décès manquait pour 20 décès soit 3,8%. En 2013, 476 décès ont été déclarés avec 1,5% de décès pour lesquels l'âge au décès n'a pas été renseigné. Les pourcentages les plus élevés de taux de non réponses sont enregistrés à Kankan tant en 2012 (13,3%) qu'en 2013 (6,5%). En 2012, la Commune de Dixinn vient en seconde position avec un pourcentage de 7,9% de taux non déclarés suivie de Matam (5,3%), Kaloum (4%) et Matoto (3,7%).

En 2013, dans les communes de Dixinn, Ratoma et N'Zérékoré, l'âge au décès est renseigné pour toutes les déclarations de décès enregistrés.

Tableau 4.1- Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels l'âge au décès n'est pas déclaré en 2012 et 2013

Communes	2012			2013		
	Nombre décès	Age au décès non déclaré		Nombre décès	Age au décès non déclaré	
Dixinn	38	3	7,9%	39	0	0,0%
Kaloum	25	1	4,0%	-	-	-
Matam	76	4	5,3%	53	2	3,8%
Matoto	54	2	3,7%	110	2	1,8%
Ratoma	59	1	1,7%	53	0	0,0%
Kankan	45	6	13,3%	31	2	6,5%
Labé	137	3	2,2%	66	1	1,5%
Nzérékoré	90	0	0,0%	124	0	0,0%
Ensemble	524	20	3,8%	476	7	1,5%

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.1.2 Enregistrement de la situation matrimoniale des personnes décédées

L'état matrimonial indique la situation personnelle de chaque individu par rapport au mariage.

Pour l'ensemble des huit communes, les données du tableau ci-dessous indiquent que la situation matrimoniale n'a pas été renseignée pour 6,4% des décès déclarés en 2012. Cette proportion est de 3,6% en 2013. En 2012, les communes de Matoto et de Matam ont enregistré les pourcentages les plus élevés du non enregistrement de la situation matrimoniale des personnes décédées (18,5% et 17,6% respectivement). En 2013, la commune de Matoto se distingue encore avec le pourcentage le plus élevé de non enregistrement de la situation matrimoniale des personnes décédées déclarées à l'état civil. A l'opposé, dans les communes de Kaloum, Ratoma et Kankan, Nzérékoré et Matam, cette information a été recueillie pour tous les décès déclarés.

Tableau 4.2 : Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la situation matrimoniale n'est pas enregistrée en 2012 et 2013

Communes	2012			2013		
	Nombre décès	Situation matrimoniale non déclarée		Nombre décès	Situation matrimoniale non déclarée	
Dixinn	38	3	7,9%	39	2	5,1%
Kaloum	25	0	0,0%	-	-	-
Matam	74	13	17,6%	51	0	0,0%
Matoto	54	10	18,5%	108	13	12,0%
Ratoma	59	0	0,0%	52	0	0,0%
Kankan	45	0	0,0%	31	0	0,0%
Labé	136	5	3,7%	65	2	3,1%
Nzérékoré	87	2	2,3%	123	0	0,0%
Ensemble	518	33	6,4%	469	17	3,6%

4.1.3 Enregistrement de la profession des personnes décédées

Il ressort de l'examen du tableau 4.3 qu'en 2012 pour l'ensemble des communes, sur les 518 décès déclarés, la profession n'a pas été enregistrée pour 18 décès, soit 3,5%. Ce taux a très peu varié en 2013. En effet, sur un total de 472 décès déclarés, la profession manquait pour 22 décès, soit 4,7%. En 2012 les pourcentages les plus élevés de non déclaration de la profession des personnes décédées ont été enregistrés dans les communes de KanKan (15,6%), Matoto (7,4%) et Dixinn (5,3%). Par contre, à Kaloum et à Labé, la profession est renseignée pour toutes les personnes décédées.

En 2013, la commune de Matoto a enregistré le plus grand pourcentage de non déclaré (11,1%) suivie des communes de Kankan (9,7%), et Matam (9,4%). Les communes de Dixinn et de Labé n'ont enregistré aucune non déclaration de la profession des décédés.

Tableau4.3 Répartition (%) par commune des décès déclarés et ceux pour lesquels la profession n'est pas enregistrée en 2012 et 2013

Communes	2012			2013		
	Nombre décès	Profession non déclarée		Nombre décès	Profession non déclarée	
Dixinn	38	2	5,3%	39	0	0,0%
Kaloum	25	0	0,0%	-	-	-
Matam	74	2	2,7%	53	5	9,4%
Matoto	54	4	7,4%	108	12	11,1%
Ratoma	59	1	1,7%	52	1	1,9%
Kankan	45	7	15,6%	31	3	9,7%
Labé	136	0	0,0%	65	0	0,0%
Nzérékoré	87	2	2,3%	124	2	1,6%
Ensemble	518	18	3,5%	472	22	4,7%

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.1.4 Enregistrement du lieu de décès

Le lieu de décès est une information capitale dans l'analyse de la mortalité. Les données du tableau 4.4 montrent que parmi les 524 décès déclarés en 2012 dans l'ensemble des huit communes, l'information sur le lieu de décès manquait pour 30 décès, soit 5,7%. En 2013, le taux de non réponses pour le lieu de décès est relativement plus faible (3,4%). En 2012, les communes de Dixinn (28,9%) et Labé (13,1%) se distinguent avec les plus fortes proportions de décès pour lesquels le lieu de décès n'a pas été mentionné. Aucun cas de non déclaration n'a été enregistré dans les communes de Kaloum, Matam, Ratoma, Kankan et N'Zérékoré. En 2013, c'est la commune de Labé qui enregistre le pourcentage le plus élevé de lieu de décès non déclaré (16,7%) alors que les communes de Dixinn, Matam, Kankan n'ont aucune non déclaration du lieu de décès.

Tableau 4.4- Répartition (%) par commune décès déclarés pour lesquels le lieu de décès n'est pas enregistré en 2012 et 2013

Communes	2012			2013		
	Nombre décès	Lieu de décès non déclaré		Nombre décès	Lieu de décès non déclaré	
Dixinn	38	11	28,9%	39	0	0,0%
Kaloum	25	0	0,0%	-	-	-
Matam	76	0	0,0%	53	0	0,0%
Matoto	54	1	1,9%	110	2	1,8%
Ratoma	59	0	0,0%	53	2	3,8%
Kankan	45	0	0,0%	31	0	0,0%
Labé	137	18	13,1%	66	11	16,7%
Nzérékoré	90	0	0,0%	124	1	0,8%

Ensemble	524	30	5,7%	476	16	3,4%
----------	-----	----	------	-----	----	------

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.2 Analyse des données des déclarations des décès

L'un des objectifs de cette étude est l'analyse des informations recueillies lors des déclarations des décès. Certaines caractéristiques sociodémographiques des personnes décédées ont été retenues pour faire cette analyse. Il s'agit de : le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la profession et le lieu du décès.

4.2.1 Sexe des décédés

Le tableau 4.5 ci-dessous montre la répartition en pourcentage des décès déclarés en 2012 et en 2013 dans les huit communes cibles. Les données révèlent que dans l'ensemble, les décès des hommes sont plus déclarés à l'état civil que ceux des femmes. Ce constat est vérifié dans toutes les communes et valable pour les deux années d'observation (2012 et 2013).

Tableau 4.5- Proportion des personnes décédées selon le sexe par commune de résidence en 2012 et 2013

communes	2012		2013	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Dixinn	84,2	15,8	76,9	23,1
Kaloum	72,0	28,0	-	-
Matam	72,4	27,6	79,2	20,8
Matoto	70,4	29,6	71,8	28,2
Ratoma	86,4	13,6	82,7	17,3
Kankan	91,1	8,9	83,9	16,1
Labé	75,2	24,8	81,8	18,2
Nzérékoré	82,2	17,8	85,5	14,5
Total	78,6	21,4	80,0	20,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.2.2 Age des décédés

L'examen de la répartition des décès déclarés selon les groupes d'âges (tableaux 4.6 a et 4.6 b) fait ressortir que, quelle que soit l'année considérée, la proportion des décès déclarés augmente avec l'âge. Elle passe de moins de 2% pour les enfants dont l'âge est inférieur à 10 ans à plus de 25% pour les personnes dont l'âge est compris entre 50 et 59 ans. A partir de 60 ans, la proportion des décès déclarés diminue progressivement jusqu'à 90 ans ou plus. Au niveau des communes, il apparaît que les plus fortes proportions de décès déclarés sont enregistrées dans l'intervalle d'âge compris entre 40 et 69 ans. Entre autres raisons, cette situation pourrait être expliquée par une tendance à déclarer davantage les décès des personnes actives pour bénéficier du capital décès ou de la pension de retraite.

Tableau 4.6. a- Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2012

Communes	Groupe d'âge										Total
	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans ou plus	
Dixinn	0	0	11,4	8,6	20,0	20,0	11,4	17,1	11,4	0	100,0
Kaloum	0	0	4,2	12,5	4,2	37,5	16,7	8,3	12,5	4,2	100,0

Matam	2,8	1,4	6,9	9,7	12,5	23,6	23,6	11,1	5,6	2,8	100,0
Matoto	0	1,9	13,5	11,5	15,4	26,9	15,4	7,7	7,7	0	100,0
Ratoma	0	1,7	0	8,6	24,1	19,0	17,2	12,1	15,5	1,7	100,0
Kankan	0	0	5,1	5,1	25,6	23,1	17,9	5,1	12,8	5,1	100,0
Labé	0,7	0,7	3,7	9,0	21,6	27,6	12,7	11,9	2,2	9,7	100,0
Nzerekoré	3,3	0	6,7	5,6	13,3	25,6	25,6	8,9	8,9	2,2	100,0
Total	1,2	0,8	6,0	8,5	17,9	25,2	17,9	10,5	7,9	4,2	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 4.6.b- Répartition (%) des personnes décédées selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2013

Communes	Groupe d'âge										Total
	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 ans ou plus	
Dixinn	0	2,6	0	12,8	12,8	23,1	12,8	25,6	10,3	0	100,0
Matam	2,0	2,0	3,9	5,9	21,6	21,6	5,9	5,9	5,9	25,5	100,0
Matoto	1,9	0	8,3	11,1	14,8	24,1	22,2	11,1	1,9	4,6	100,0
Ratoma	0	1,9	7,7	9,6	9,6	28,8	21,2	13,5	5,8	1,9	100,0
Kankan	0	0	3,4	20,7	17,2	24,1	27,6	3,4	3,4	0	100,0
Labé	1,5	0	4,6	10,8	15,4	32,3	18,5	4,6	6,2	6,2	100,0
Nzérékoré	0,8	0,8	5,6	12,9	11,3	25,8	24,2	8,9	8,9	0,8	100,0
Total	1,1	0,9	5,6	11,5	14,1	25,9	19,9	10,0	6,0	5,1	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.2.3 Profession des décédés

Pour les besoins de l'analyse, les décès déclarés ont été classés en onze (11) catégories socioprofessionnelles à savoir : cadres supérieurs, cadres moyens, commerçants, artisans/ouvriers, personnes travaillant dans les services, techniciens, travailleurs du secteur de la sécurité, travailleurs agricoles, autres professions, professions non précisées et inactifs. Les tableaux 4.7.a et 4.7.b présentent la répartition des décès déclarés en 2012 et 2013 selon la profession.

Les données montrent que, aussi bien en 2012 qu'en 2013, les décès des cadres supérieurs et des cadres moyens sont proportionnellement plus nombreux à être déclarés. Dans l'ensemble des communes, les proportions de ces deux catégories socioprofessionnelles sont de 19,1% et 14,5% respectivement en 2012 et 17,9% et 17,5% respectivement en 2013. Les décès déclarés du personnel de sécurité (12% en 2012 et 10% en 2013) et ceux des commerçants (10,2% en 2012 et 10,9% en 2013) occupent les 3^{ème} et 4^{ème} positions dans l'enregistrement des décès. Les décès des personnes relevant des autres catégories professionnelles sont très peu déclarés à l'état civil. Cette tendance s'observe dans toutes les communes à l'exception des communes de Kaloum où on relève 16% de décès déclarés de personnes ayant «Autres professions» en 2012 et Labé qui a le pourcentage le plus élevé de décès déclarés de commerçants en 2012 et 2013.

Tableau 4.7.a Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2012

Commune	2012											Total
	Profession des défunts											
	Cadres supérieur	Cadre moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autre profession	Non Préciser	
Dixinn	28,9	13,2	5,3	10,5	7,9	7,9	5,3	0	7,9	7,9	5,3	100,0
Kaloum	12,0	12,0	8,0	4,0	12,0	8,0	4,0	12,0	12,0	16,0	0	100,0
Matam	18,9	6,8	6,8	6,8	4,1	6,8	13,5	9,5	14,9	9,5	2,7	100,0
Matoto	22,2	16,7	3,7	0	7,4	5,6	14,8	1,9	20,4	0	7,4	100,0
Ratoma	33,9	6,8	13,6	1,7	5,1	6,8	10,2	1,7	10,2	8,5	1,7	100,0
Kankan	24,4	11,1	4,4	4,4	4,4	2,2	15,6	4,4	11,1	2,2	15,6	100,0
Labé	8,8	22,1	17,6	4,4	8,8	5,1	7,4	10,3	13,2	2,2	0	100,0

Nzérékoré	18,4	16,1	9,2	2,3	9,2	3,4	20,7	5,7	8,0	4,6	2,3	100,0
Total	19,1	14,5	10,2	4,1	7,3	5,4	12,0	6,4	12,4	5,2	3,5	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 4.7.b : Répartition (%) des personnes décédées selon la profession par commune de résidence en 2013

Communes	Profession des défunts											Total
	Cadres supérieur	Cadres moyen	Commerçant	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autres professions	Non Préciser	
Dixinn	28,2	12,8	12,8	0	10,3	5,1	10,3	0	12,8	7,7	0	100,0
Matam	15,4	9,6	7,7	5,8	9,6	9,6	7,7	9,6	13,5	1,9	9,6	100,0
Matoto	19,4	12,0	12,0	1,9	7,4	8,3	10,2	2,8	13,0	1,9	11,1	100,0
Ratoma	21,6	23,5	11,8	11,8	7,8	5,9	2,0	3,9	5,9	3,9	2,0	100,0
Kankan	25,8	38,7	9,7	0	6,5	3,2	0	3,2	3,2	0	9,7	100,0
Labé	12,3	16,9	16,9	13,8	9,2	6,2	0	6,2	9,2	9,2	0	100,0
Nzérékoré	13,8	19,5	7,3	2,4	7,3	5,7	22,0	9,8	5,7	5,7	,8	100,0
Total	17,9	17,5	10,9	4,9	8,1	6,6	10,0	5,8	9,2	4,5	4,7	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

4.2.4 Lieu de décès

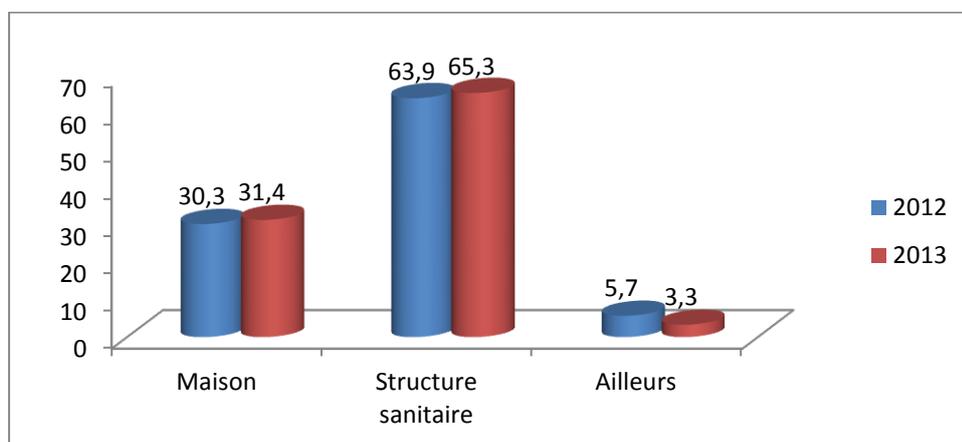
Les décès déclarés ont été regroupés en trois lieux de décès : « Maison », « Structures sanitaires » (tous types confondus) et « Ailleurs ». Le tableau 4.8 et le graphique 4.1 donnent la répartition en pourcentage des décès déclarés à l'état civil en 2012 et en 2013 par commune selon le lieu du décès. Il ressort des données que quelle que soit l'année, dans l'ensemble, environ les deux tiers des décès déclarés sont survenus dans les structures sanitaires. Moins d'un tiers ont eu lieu à la maison. Le reste a lieu ailleurs. Au niveau des communes la situation est très variable selon les années. Toutefois, les communes de Matoto (64,8%) et Labé (50,4%) se distinguent par des proportions élevées de décès survenus à la maison en 2012. En 2013, ce sont les communes de Kankan (71%) et Matoto (50,9%) qui enregistrent les plus fortes proportions de décès survenus à la maison. En ce qui concerne les décès survenus ailleurs, la commune de Labé a les proportions les plus élevées en 2012 et en 2013.

Tableau 4.8 : Répartition (%) des personnes décédées selon le lieu de décès par commune de résidence en 2012 et 2013

Communes	2012			2013		
	Lieu de décès			Lieu de décès		
	Maison	Structure sanitaire	Ailleurs	Maison	Structure sanitaire	Ailleurs
Dixinn	0	71,1	28,9	12,8	87,2	0
Kaloum	0	100,0	0	-	-	-
Matam	17,1	82,9	0	0	100,0	0
Matoto	64,8	33,3	1,9	50,9	47,3	1,2
Ratoma	16,9	83,1	0	26,9	69,2	0
Kankan	6,7	93,3	0	71,0	29,0	0
Labé	50,4	36,5	13,1	43,9	39,4	16,7
N'Zérékoré	32,2	67,8	0	18,5	80,6	0,8
Total	30,3	63,9	5,7	31,4	65,3	3,3

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Graphique 4.1 : Répartition des personnes décédées selon le lieu de décès en 2012 et 2013



4.2.5 Etat matrimonial des décédés

Les tableaux 4.9 a et 4.9 b donnent la répartition des décès déclarés en 2012 et 2013 selon la situation matrimoniale des défunts. Les données de ces tableaux montrent que dans l'ensemble, 70 à 80% des personnes décédées étaient mariées. Les veufs et les veuves viennent en deuxième position avec 19,6% et 12,1% de décès enregistrés en 2012 et 2013 respectivement. Les pourcentages pour les autres statuts matrimoniaux sont très faibles (graphique 4.2).

En 2012, on note une nette démarcation des communes de Dixinn, Kaloum et Matam par rapport aux autres communes du point de vue répartition des décès déclarés selon la situation matrimoniale. En effet, ces communes ont enregistré de très fortes proportions de décès de veufs et veuves (71,1%, 76% et 67,1% respectivement contre moins de 3% dans les autres communes). En 2013, la commune de Kaloum est seule dans cette position (87,2% de décès de personnes veuves déclarées).

Tableau 4.9. a- Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune de résidence en 2012

Communes	Etat matrimonial					Total
	Célibataire	Marié (e)	Veuf (ve)	Divorcé (e)	Non déclaré	
Dixinn	0,0	18,4	71,1	2,6	7,9	100,0
Kaloum	0,0	24,0	76,0	0,0	0,0	100,0
Matam	0,0	9,6	67,1	5,5	17,8	100,0
Matoto	7,4	74,1	0,0	0,0	18,5	100,0
Ratoma	1,7	96,6	1,7	0,0	0,0	100,0
Kankan	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Labé	2,2	88,9	2,2	3,0	3,7	100,0
Nzérékoré	0,0	96,6	1,1	0,0	2,3	100,0
Total	1,6	70,5	19,6	1,8	6,5	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

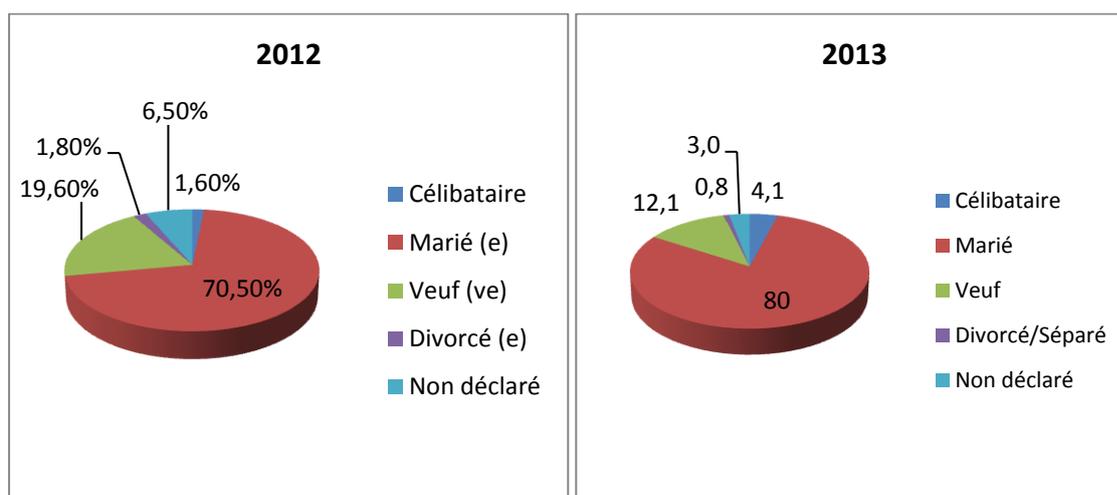
Tableau 4.9 b- Répartition (%) des décès selon la situation matrimoniale par commune résidence en 2013

Communes	Etat matrimonial 2013					Total
	Célibataire	Marié (e)	Veuf (ve)	Divorcé(e) /Séparé(e)	Non déclaré	
Dixinn	0,0	5,1	87,2	2,6	5,1	100,0
Kaloum	5,9	94,1	0,0	-	-	-
Matam	1,9	85,2	0,9	0,0	12,0	100,0
Matoto	3,8	96,2	0,0	0,0	0,0	100,0
Ratoma	2,6	97,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Kankan	7,6	84,8	1,5	3,0	3,0	100,0
Labé	6,5	93,5	0,0	0,0	0,0	100,0

Nzérékoré	4,4	83,9	7,5	0,6	3,6	100,0
Total	4,1	80,0	12,1	0,8	3,0	100,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Graphique 4.2- Répartition des décès déclarés en 2012 et en 2013 selon la situation matrimoniale



4.2.6 Age moyen au décès

L'âge moyen au décès est un indicateur de mesure du niveau de la mortalité. Nous avons donc fait l'exercice de le calculer tout en sachant que les données de base ne sont pas représentatives de l'ensemble des décès survenus dans les communes retenues pour l'étude. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 4.10 ci-dessous.

Il ressort de ces résultats que dans l'ensemble des communes, l'âge moyen au décès pour les deux sexes réunis varie très peu (55 ans en 2012 et 54 ans en 2013). L'âge moyen au décès des hommes est supérieur d'environ 9 ans à celui des femmes aussi bien en 2012 qu'en 2013. Ce constat est contraire à la réalité. En effet, toutes les études antérieures ont montré que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes.

Tableau 4.10 Age moyen au décès selon le sexe en 2012 et 2013 par commune

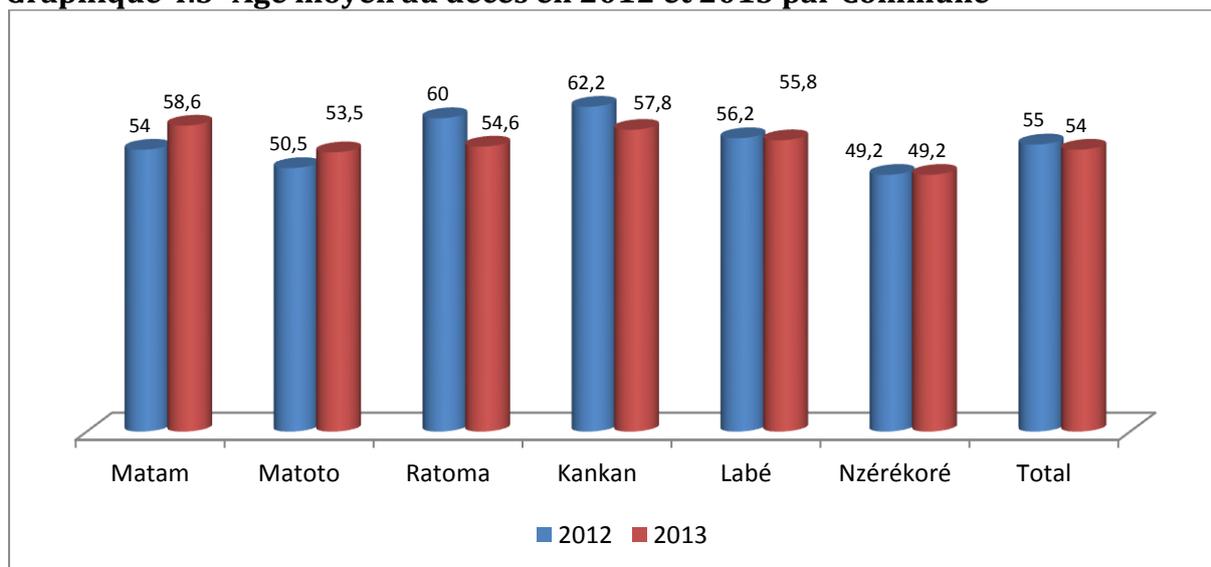
Communes	2012			2013		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Dixinn	58,7	63,5	61,1	60,4	49,2	54,8
Kaloum	62,3	56,3	59,3	-	-	-
Matam	60,5	47,5	54,0	66,8	50,4	58,6
Matoto	56,1	44,8	50,5	56,9	50,1	53,5
Ratoma	58,9	61,0	60,0	57,3	51,8	54,6
Kankan	65,6	58,8	62,2	53,8	61,8	57,8
Labé	59,8	52,5	56,2	57,8	53,8	55,8

Nzérékoré	59,1	39,3	49,2	58,5	39,9	49,2
Total	59,8	50,2	55,0	58,6	49,4	54,0

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Au niveau des communes, on constate des écarts importants. Toutefois, la commune de N'Zérékoré a l'âge moyen au décès pour les deux sexes le plus petit en 2012 et en 2013. A l'opposé, l'âge moyen au décès le plus élevé est enregistré dans la commune de Kankan en 2012 et à Matam en 2013 (voir Graphique 4.3)

Graphique 4.3- Age moyen au décès en 2012 et 2013 par Commune



4.3 Taux de couverture de l'enregistrement des décès

L'appréciation du fonctionnement de l'état civil ne peut se faire qu'à travers le taux de couverture de l'enregistrement des différents événements. C'est pourquoi la présente étude s'est assignée l'objectif de calculer cet indicateur.

A défaut d'informations fiables et actualisées, le taux de couverture de l'enregistrement des décès a été calculé par une technique d'estimation basée sur les données du recensement général de la population et de l'habitation de 1996. En 1996, le taux de mortalité en milieu urbain était estimé à 10,7%. On a supposé que ce taux a baissé de 0,1 % par an dans toutes les communes jusqu'en 2013. Sur la base de cette hypothèse, les taux de mortalité obtenus pour 2012 et 2013 ont été appliqués à la population de chaque commune pour estimer les décès attendus à partir desquels le taux de couverture a été calculé en faisant le rapport entre les décès déclarés et les décès attendus. Les résultats obtenus figurent dans le tableau 4.12 ci-dessous. Les communes de Conakry ont été regroupées.

L'examen des résultats montre que l'enregistrement des décès à l'état civil est très faible. En effet, pour l'ensemble des communes le taux de couverture est de 2,7% en 2012 et 2,4% en 2013. Au niveau des communes, celles de Conakry ont le taux de couverture le plus faible (1,7% en 2012 et en 2013). La Commune de Labé a le taux le plus élevé (11,3%) en 2012. En 2013, c'est la commune de N'Zérékoré qui a le taux le plus grand (6,6%).

Il est important de signaler que les taux de couverture de l'enregistrement des décès qui sont calculés et analysés ici ne reflètent pas exactement la réalité. Mais ils donnent une tendance du niveau de l'enregistrement des décès à l'état civil qui est caractérisé par un sous enregistrement notoire.

Tableau 4.11 a : Taux de couverture des décès par commune en 2012

Commune	Décès déclarés	Décès attendus	Taux de couverture (%)
Labé	136	1199	11,3
Kankan	38	1719	2,2
Nzérékoré	90	2022	4,5
Conakry	253	14492	1,7
Total	517	19433	2,7

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Tableau 4.11 b : Taux de couverture des décès par commune en 2013

Commune	Décès déclarés	Décès attendus	Taux de couverture (%)
Labé	66	1230	5,4
Kankan	31	1718	1,8
Nzérékoré	124	1872	6,6
Conakry	255	14634	1,7
Total	476	19454	2,4

Source : Evaluation de l'enregistrement des faits d'état civil 2012-2013 (INS-Guinée 2014)

Conclusion et recommandations

En tant que étude pilote, l'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les Communes urbaines de Conakry, Labé, Kankan et N'Zérékoré a fourni des enseignements très intéressants qui pourront permettre d'améliorer le système de l'état civil guinéen. Ces enseignements sont de deux ordres : d'une part, l'étude a permis de mettre en évidence les insuffisances qui caractérisent l'enregistrement des faits d'état civil notamment l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès et d'autre part, elle a permis de faire une analyse de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les communes ciblées à travers des indicateurs socio-démographiques.

Du point de vue qualité des données

De nombreux problèmes qui rendent difficile l'exploitation efficiente des données enregistrées lors des déclarations des faits d'état civil ont été constatés. Ces problèmes se résument en ceux-ci :

- Des numéros d'enregistrement répétés : plusieurs volets ont le même numéro d'enregistrement ;
- La numérotation des volets n'est pas continue : un volet porte le n° 12 par exemple; le suivant ale n° 18 au lieu de 13 etc.;
- Plusieurs actes établis au nom d'un même déclarant (même nom, même adresse) ;
- Des volets qui ne portent pas de numéro d'enregistrement ;
- Des volets manquants ;
- Des registres manquants ;
- Des registres mal conservés ;
- Des informations illisibles (mauvaise écriture) ;
- Des informations imprécises particulièrement sur la profession ;
- Des informations incohérentes (corrélation entre la date de naissance ou l'âge, le niveau d'instruction et la profession etc).
- Des informations manquantes au niveau de certaines variables : date de naissance, lieu de naissance ou de décès ; niveau d'instruction ; profession ; âge ; état matrimonial, etc.

Il a été constaté, par ailleurs, que les volets destinés à l'Institut National de la Statistique et au Ministère de la justice ne sont pas remplis généralement à plus forte raison transmis aux destinataires. Pourtant ces deux structures sont chargées de l'exploitation des données de l'état civil dans leurs domaines spécifiques.

Du point de vue analyse des données recueillies :

L'analyse statistique de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les communes ciblées a donné les principaux résultats suivants :

a) Concernant les naissances

- moins d'un enfant sur deux (41%) nés dans l'ensemble des communes a été enregistré à l'état civil en 2012 et 2013. Les communes de Labé et Kankan ont les taux d'enregistrement les plus élevés (plus de 60% pour chacune). Conakry a le plus faible taux d'enregistrement des naissances à l'état civil (34%) ;
- la grande majorité des enfants enregistrés à l'état civil ont pour mères des femmes dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. Quant aux pères des enfants, la majorité ont leur âge situé dans l'intervalle 25 – 49 ans ;
- plus de 60% des mères des enfants déclarés sont des inactives ; les commerçants sont plus nombreux parmi les pères, suivi des cadres, des artisans et ouvriers et les hommes qui travaillent dans les services ;
- un peu plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil (53%) sont de sexe masculin ;
- environ 78% des enfants sont enregistrés dans le délai des six mois officiellement recommandés ;
- les premiers enfants (rang 1, 2 et 3) sont plus enregistrés à l'état civil que les enfants derniers nés ;
- la presque totalité des enfants enregistrés à l'état civil (plus de 90%) sont nés dans des infrastructures sanitaires.

b) Concernant les mariages

- les hommes et les femmes qui ont fréquenté l'école ; particulièrement ceux qui ont les niveaux d'études supérieures ou secondaires sont plus nombreux parmi ceux qui célèbrent leur mariage à l'état civil. Les personnes qui n'ont pas été scolarisées sont rares parmi les mariés à l'état civil ;
- les hommes se marient le plus fréquemment entre 20 et 40 ans tandis que près des deux tiers des femmes se sont mariées entre 20 et 30 ans. 16% des femmes se sont mariées avant l'âge de 20 ans. Ces femmes sont plus nombreuses à Labé et à Kankan ;
- les cadres supérieurs suivis des commerçants sont un peu plus nombreux parmi les hommes qui se sont mariés à l'état civil ; chez les femmes, ce sont les commerçantes et les artisans/ouvriers qui ont les proportions les plus élevées de femmes mariées à l'état civil ;
- les maris sont généralement plus âgés que leurs épouses, mais les écarts d'âge entre mari et femmes les plus fréquents sont dans l'ordre : mari plus âgé de 5 à 9 ans (plus de 30%) ; mari plus âgé de 10 à 14 ans (plus de 20%) et mari plus âgé de 1 à 4 ans (plus de 20%). Les maris moins âgés que leurs épouses et ceux ayant le même âge que leurs épouses sont rares.

c) Concernant les décès

- le taux d'enregistrement est très faible. Il est inférieur à 3% dans l'ensemble des communes. C'est seulement dans la commune de Labé que le taux d'enregistrement des décès a atteint 11% en 2012 ;

- les décès des hommes sont plus déclarés que ceux des femmes (79% contre 21% en 2012 ; 80% contre 20% en 2013) ;
- parmi les personnes dont le décès a été enregistré, les mariés sont plus nombreux;
- les décès des cadres (supérieurs et moyens) sont proportionnellement plus déclarés que ceux des autres catégories socio-professionnelles ;
- les décès des personnes en âge de travailler sont plus déclarés ;
- les décès à domicile sont importants ; ils représentent près du tiers des décès déclarés ;
- l'âge moyen au décès varie entre 54 et 55 ans.

Ces résultats nous invitent à faire des recommandations pour améliorer l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès qui ont fait l'objet de la présente étude.

Dans ce cadre, les recommandations suivantes sont formulées :

1) A l'attention de la Direction Nationale de l'état civil

- Sensibiliser les chargés de l'état sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil afin qu'ils accordent plus de sérieux à leur travail ;
- Renforcer la capacité technique des chargés de l'état civil à travers des ateliers de recyclage ;
- Organiser des missions d'inspection périodique auprès des centres principaux et secondaires de l'état civil pour suivre et évaluer leur travail ;
- Prendre les dispositions adéquates pour le remplissage effectif de tous les volets y compris ceux destinés à la Statistique et à la Justice et mettre en place un mécanisme de transmission de tous les volets à leurs destinataires ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour améliorer la couverture de l'enregistrement des différents événements ;
- Interdire la signature des mariages dans les domiciles.

2) A l'attention de l'Institut National de la Statistique

- Mettre en place un système permanent d'exploitation et de publication des données de l'état civil ;
- Faire le plaidoyer auprès des partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la promotion de l'enregistrement et l'exploitation des données de l'état civil ;
- Développer le partenariat avec la Direction Nationale de l'état civil dans le but d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil.

3) A l'attention des partenaires au développement

- Coordonner les différentes interventions sur le terrain avec la participation de la Direction Nationale de l'état civil ;
- Contribuer au financement des activités qui entrent dans le cadre de l'amélioration du système de l'état civil.

ANNEXE 1

Source : Rapports annuels des statistiques de l'état civil de 2010 à 2013

Communes urbaines	Naissances				Total période
	2010	2011	2012	2013	
Kaloum	403	497	588	662	2150
Dixinn	1843	2022	2664	2464	8993
Matam	1284	2125	3709	2353	9471
Matoto	3364	4031	6069	6617	20081
Ratoma	5010	7511	6726	8127	27374
Labé	2293	2227	2326	2622	9468
Kankan	2859	3065	1774	3847	11545
N'Zérékoré	3550	3918	4513	3924	15905
Total	20606	25396	28369	30616	104987

Communes urbaines	Mariages				Total période
	2010	2011	2012	2013	
Kaloum	382	450	401	455	1688
Dixinn	651	719	655	670	2695
Matam	843	989	1013	1084	3929
Matoto	2117	2 530	3117	3309	11 073
Ratoma	949	1195	1056	1488	4688
Labé	199	225	261	284	969
Kankan	255	467	457	587	1766
N'Zérékoré	100	153	136	148	537
Total	5496	6 728	7096	8025	27 345

Communes urbaines	Décès				Total période
	2010	2011	2012	2013	
Kaloum	26	30	25	14	95
Dixinn	58	28	43	31	160
Matam	33	68	78	71	250
Matoto	64	121	136	122	443
Ratoma	49	109	30	70	258
Labé	40	9	11	47	107
Kankan	39	44	45	40	168
N'Zérékoré	70	111	82	157	420
Total	379	520	450	552	1901

ANNEXE 2

Documents techniques de l'étude

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Le Gambia

Année N° de l'acte
 Feuillet Registre

**EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
STATISTIQUE**
(à expédier au chef lieu de la Préfecture à la fin de chaque mois)
Voler N°3

Ville/Préfecture:.....
 Commune/CRD:.....
 Je soussigné:.....
 Fonction:.....
 Certifie avoir reçu la déclaration de Naissance de

Enfant {
 Nom de l'enfant:.....
 Prénoms:.....
 Sexe:.....
 Rang de Naissance chez la mère:.....
 Né (e) le:..... à..... heures
 Lieu de Naissance:.....
 Nationalité:.....

Parents {
 Père:.....
 Age du Père:.....
 Profession:.....
 Nationalité:.....
 Mère:.....
 Age de la Mère:.....
 Profession:.....
 Nationalité:.....

Domicile des parents:.....
 Père Mère

Déclarant {
 Autre:.....
 Nom/Prénoms
 Né(e) le / à
 Profession/Lien de parenté
 Dressé le:..... à..... heures
 Qui lecture faite et invité à lire l'acte
 à signé avec nous

SIGNATURE

L'officier d'état-civil Le Déclarant

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Année
Feuillet

N° de l'acte
Registre

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS
STATISTIQUE

(à expédier au chef lieu de la Préfecture à la fin de chaque mois)
Volet N°3

Ville/Préfecture:.....
Commune/CRD de:.....
Je soussigné:.....
Fonction:.....

Certifie avoir reçu la déclaration du Décès de:

Prénom(s):.....
Nom:.....
Né le:.....à.....
Profession:.....
Sexe:.....
Situation matrimoniale:.....

Fils / Fille
De:.....
Né(e) le:.....à.....
Profession:.....
Nationalité:.....
Vivant Décédé

Et de:.....
Né(e) le:.....à.....
Profession:.....
Nationalité:.....
Vivant Décédé

Domicilié(e) à:.....
Décédé(e) le:.....à.....
Dressé le:.....à.....
Sur la déclaration de:.....
Lien de parenté ou qualité:.....
Qui lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec nous

L'Officier de l'état-civil

Le Déclarant

REPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

Année N° de l'acte
Fcuillet

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE
STATISTIQUE

(à expédier au chef lieu de la Préfecture à la fin de chaque mois)
Volet N°3

Ville/Préfecture:.....
Commune/CRD de:.....
Date du dépôt du Dossier:.....
Publication de Bans du:..... à..... heures.
Date de Mariage:..... heures.
Dispense de publication: OUI NON
Consentement requis: OUI NON
Je soussigné:.....
Fonction:.....
Certifie avoir uni par les liens du mariage conformément à la loi en vigueur

Epoux

Prénom(s):.....
Nom:.....
Né le:..... à.....
Profession:.....
Nationalité:.....
Degré d'instruction:.....
Domicile:.....
Fils de:.....
Prénom(s):.....
Profession:.....
Et de:.....
Prénom(s):.....
Nom:.....
Profession:.....
Domicile des parents:.....

Epouse

Prénom(s):.....
Nom:.....
Né le:..... à.....
Profession:.....
Nationalité:.....
Degré d'instruction:.....
Domicile:.....
Fille de:.....
Prénom(s):.....
Profession:.....
Et de:.....
Prénom(s):.....
Nom:.....
Profession:.....
Domicile des parents:.....

Le mariage a été déclaré le:.....
Premier témoin:.....
Prénom/Nom:..... Sexe:.....
Né(e) le:..... à.....
Deuxième témoin:.....
Prénom/Nom:..... Sexe:.....
Né(e) le:..... à.....
Dot versée: OUI NON
Dispositions spéciales:.....
Communauté des biens/séparations/autres
Dressé le:.....

1) Signature de l'époux 2) Signature de l'épouse
3) Signature 1er témoin 4) Signature 2ème témoin

L'Officier d'État Civil

FICHE D'EXPLOITATION DUMARIAGE

République de Guinée
Ministère du Plan
Institut National de la Statistique

Préfecture de _____/___/

Commune de _____./___/

Mois de _____ 2014

N° D'ordre	Age époux	Age épouse	Niveau d'instruction époux	Niveau d'instruction épouse	Profession époux	Profession épouse	Date de mariage	Lieu résidence
Enregistrer le n° de l'acte	Inscrire l'âge 99 non déclaré	Inscrire l'âge 99 non déclaré	0 Sans instru 1 Primaire 2 Secondaire 3 Profession 4 Sup et + 9 Non déclaré	0 Sans instruct. 1 Primaire 2 Secondaire 3 Profession 4 Sup et + 9 Non déclaré	Inscrire la profession 99 Non déclaré	Inscrire la profession 99 Non déclaré	Inscrire les jours, mois et année de mariage	Inscrire le nom de la commune
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____
/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ /_/_/_/	_____ _____ _____ J M A	_____ _____

Ministère du Plan/ Institut National de la Statistique - Mariage -

FICHE D'EXPLOITATION DE DECES

République de Guinée
Ministère du Plan
Institut National de la Statistique

Préfecture de _____ / _ / _

Commune de _____ / _ / _

Mois de _____ 201

Numéro d'ordre	Age au décès	Sexe	Etat matrimonial (12 ans et+)	Profession du défunt (6 ans et +)	Lieu de décès	Date de déclaration de décès
Enregistrer le n° d'ordre	999 Non déclaré	1 masculin 2 Féminin 9 Non déclaré	0 Célibataire 1 Marié(e) 2 Veuf (ve) 3 Divorcé (e) 9 Non déclaré	Inscrire la profession du défunt	1=Maison 2=Structure sanitaire 3=Ailleurs	Inscrire les jours, le mois et année de déclaration
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A
/ _ / _ / _ / _	/ _ / _ / _	/ _	/ _	_____ / _ / _	/ _	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ J M A

Ministère du Plan/ Institut National de la Statistique – Décès -

ANNEXE 2

Quelques volets mal remplis

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Année: 2013 N° de l'acte: 2020
Feuille: 47 Registre: 30

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
STATISTIQUE
(à expédier au chef lieu de la Préfecture à la fin de chaque mois)
Volet N°3

Ville/Préfecture: Conakry
Commune/CRD: Matoto
Le soussigné: Flora Karimandjan Baïta
Fonction: officier d'état civil
Certifie avoir reçu la déclaration de Naissance de

Enfant

Prénoms: Karim
Nom de l'enfant: Touss
Sexe: Masculin
Rang de Naissance chez la mère:
Né(e) le: 24/04/2013 à heures
Lieu de Naissance:
Nationalité: Guinéenne

Parents

Père: Karim Kamoko
Age du Père: 1984 à Conakry
Profession: Ouvrier
Nationalité: Guinéenne
Mère: Faloumata Camara
Age de la Mère: 1988 à Fria
Profession: Vendeuse
Nationalité: Guinéenne

Domicile des parents:

Déclarant

Père Mère
Autre: /
Prénoms / Nom:
Né(e) le / à:
Profession / Lien de parenté:

Dressé le: 29/07/2013 à 13 heures 02
Qui lecture faite et invité à lire l'acte
a signé avec nous

SIGNATURE

L'officier  Le Déclarant

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Année
Feuillet

2014
38
N° de l'acte
4076
47
Greffier
en Chef

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
STATISTIQUE

(à exécuter au chef lieu de la Préfecture à la fin de chaque mois)
Voter N°3

Ville/Préfecture: Conakry

Commune/CRD: *[Handwritten]*

Je soussigné: *[Signature]*

Fonction: *[Signature]*

Certifie avoir reçu la déclaration de Naissance de

Enfant

Nom de l'enfant: Bangoura

Prénoms: *[Handwritten]*

Sexe: *[Handwritten]*

Rang de Naissance chez la mère: *[Handwritten]*

Né (e) le: *[Handwritten]*

Lieu de Naissance: *[Handwritten]*

Nationalité: *[Handwritten]*

Parents

Père: Bangoura *[Handwritten]*

Age du Père: *[Handwritten]*

Profession: *[Handwritten]*

Nationalité: *[Handwritten]*

Mère: *[Handwritten]*

Age de la Mère: *[Handwritten]*

Profession: *[Handwritten]*

Nationalité: *[Handwritten]*

Domicile des parents: *[Handwritten]*

Préclarant

Année: *[Handwritten]*

Nom: *[Handwritten]*

Prénoms: *[Handwritten]*

Sexe: *[Handwritten]*

Profession/Lien de parenté: *[Handwritten]*

Dresse: *[Handwritten]*

Qui lecture faite et a été lu par les Parents

à signé avec nous

SIGNATURE: *[Signature]*

REPUBLIQUE DE GUINEE

Année 1976
Feuille 381

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
STATISTIQUE

à compléter en deux fois de la naissance à la fin de chaque année
N° 101

Ville/Prefecture Conakry
Cantonment
Le sous-officier
Fonctionnaire
Certifié grand jury, la déclaration de naissance...

Prénoms
Nom de l'enfant Bangou
Sexe masculin
Rang de naissance
Vieillesse
Lieu de naissance
Nationalité guinéenne

Prénoms
Nom Koumbassa
Profession
Nationalité guinéenne
Date de naissance

Prénoms
Nom
Profession

Signature
Date

REPUBLIQUE DE GUINEE
Union Justice Solidarité

Année 2014
 Feuillet 1

N° de l'acte 102
 Registre 01

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE
 STATISTIQUE

Reproduit au bureau de la Préfecture à la fin de chaque mois
 Valeur N°3

Ville de naissance
 Commune/URD de
 Date de dépôt au Dorslo
 Date de l'acte de mariage
 Date de mariage
 Consommation de mariage: OUI NON
 Coût de mariage: OUI NON

Le mariage a été célébré conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi n°11/027 du 15/08/2011

Prénoms Scitau Yaya
 Nom Diallo
 Sexe M F
 Profession
 Nationalité
 Degré d'instruction
 Mariage
 Fil de
 Père
 Mère
 Profession
 Degré d'instruction
 Domicile de
 Prénoms Moussa Sadio
 Nom SY STURANE
 Sexe M F
 Profession
 Nationalité
 Degré d'instruction
 Mariage
 Fil de
 Père
 Mère
 Profession
 Degré d'instruction
 Domicile de
 Domicile des parents
 Le mariage a été déclaré
 Prénoms
 Nom
 Sexe
 Prénoms
 Nom
 Sexe
 Le mariage a été déclaré
 Prénoms
 Nom
 Sexe
 Prénoms
 Nom
 Sexe
 Le mariage a été déclaré
 Prénoms
 Nom
 Sexe
 Prénoms
 Nom
 Sexe

Eponyme

1) Signature de l'époux
 2) Signature de l'épouse


ANNEXE 3

Liste des participants à l'étude

COORDONNATEUR

M'Balou BERETE, Coordonnatrice Institut National de la Statistique
Jean Baptiste GUILAO, Coordonnateur Adjoint Direction Nationale de l'Etat Civil

PERSONNEL D'EXECUTION

Agents de retranscription

Soukourou CAMARA, kaloum	Mamadou Lamarana BAH, Ratoma
Sény FOFANA, kaloum	Oumar KANTE, Ratoma
Mohamed II Sylla, Dixinn	Aliou SALL, Labé
Ibrahima CISSE, Dixinn	Mamadou KANTE, Labé
Morlaye SYLLA, Dixinn	Mohamed Saliou BALDE, Labé
Abrahame KOMARA, Matam	Amadou Oury BARRY, Labé
Hassane TOURE, Matam	Limo CAMARA, Kankan
Oumar CAMARA, Matam	Souleymane DIALLO, Kankan
Arafan TOUNKARA, Matoto	Baba WAGUE EC, Kankan
Kabiné KABA, Matoto	Doussou DIALLO, Kankan
Fatoumata THIAM, Matoto	Alsény THIOYE EC, N'Zérékoré
Hadja Kadiatou SACKO, Matoto	Nantenin Sékou KEITA, N'Zérékoré
Fanta Youssouf KOUROUMA, Ratoma	Pauline SANDOUNO, N'Zérékoré
Abdoul Karim KEITA, Ratoma	Balla KOIVOGUI, N'Zérékoré

Superviseurs retranscription

Mamadi CAMARA, Kaloum
Oumou Lamarana BAH, Dixinn
Aboubacar TOURE, Matam
Hadiatou SOW, Matoto
Sekou II KEITA, Ratoma
Ousmane SACKO, Labé
Mamadou Laho DIALLO, Kankan
Timothé BIMOU, N'Zérékoré

Traitement informatique

Lansana CHERIF Informaticien

Agents de Codification

Salématou DIALLO
Oumou Mountaga TALL
M'Mah Hélène SOUMAH
Fatoumata Binta BARRY
Kadiatou Mali BAH
Ibrahima Sory CONTE
Mariame BALDE
Makia TOURE

Agents de saisie

Mamady KAKORO
Adama DIOP
Aïssatou Ousmane DIALLO
Fatoumata Binta BALDE
Saloum CHERIF

Analysistes

Aly Komah, INS
Ibrahima DIALLO, Démographe INS
El Mamadou Badian DIALLO, INS
Hadja M'Balou BERETE, INS

BIBLIOGRAPHIE

Nation unies

- Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, 2^{ème} révision, New York, 2003
- Rapport de la réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité en Afrique francophone, Yaoundé, Cameroun, du 22 au 26 Septembre 2003
- UNICEF, Vers l'enregistrement universel des naissances en Guinée : Analyse et recommandations pour l'amélioration de l'état civil en Guinée Novembre 2013
- ¹BI NUB/PNUD Journée de réflexion et de sensibilisation des administrateurs communaux à la gestion, à la redynamisation et à la réorganisation des services et documents d'état civil, Bujumbura, 5 novembre 2009

Edition Ganndal

- La population de la Guinée : Situation actuelle et défis de l'avenir, mai 2013

Ministère du plan (INS)

- Recensements Généraux de la Population et de l'habitat : 1983 ; 1996, et 2012
- Enquêtes démographiques et de santé (EDSG3) 2005
- Enquêtes démographiques et de santé (EDSG-MICS) 2012

BAKAYOKO M, « 2007 » : Situation de l'enregistrement des faits d'état civil dans la ville d'Abidjan

L'état civil Burundais et le système d'information locale Bujumbura, 5 novembre 2009

